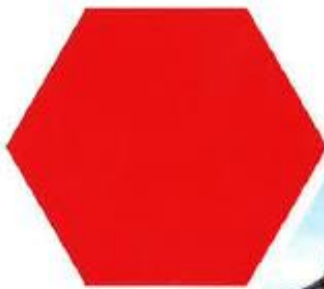




COMMUNE DE
Gibloux

N° 1 Mars 2023

Bulletin communal



MOT DU SYNDIC



Madame, Monsieur,
Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

Les fêtes de fin d'année passées, il est coutumier que les activités – qu'elles soient communales ou autres – reprennent gentiment au début d'année. Ce mois de janvier a cependant échappé à la règle, à tout le moins pour l'administration et les responsables communaux, et 2023 s'annonce soutenue vu les projets communaux lancés.

Dans la suite de cette édition, vous trouverez de plus amples informations sur le budget communal, accepté par le Conseil général au début du mois de décembre 2022. Le Conseil communal a longuement travaillé pour aboutir à un budget équilibré. Vous y trouverez également de plus amples informations sur le plan financier 2023-2027 de la Commune, qui continue à prévoir un rythme d'investissements certes élevé, mais réalisable, et qui devrait permettre à notre Commune de disposer des infrastructures qu'elle mérite.

De nombreuses autres informations sur les événements passés, tels que les repas des aînés, l'activité des écoles ou des projets communaux de l'enfance et jeunesse (notamment FriTime et Midnight), mais aussi sur les lauréats du prix de la culture et du sport 2021 et 2022, ou encore sur le rafraîchissement de certains de nos marais vous sont également présentées. Il m'est là l'occasion de remercier – une nouvelle fois – vivement toutes les sociétés et les personnes qui s'impliquent dans l'organisation des nombreux événements qui font vivre notre belle Commune !

Ce début d'année 2023 a également vu l'entrée en fonction de notre nouveau collègue, M. Pascal Cudré-Mauroux. Une réorganisation partielle du Conseil communal a été effectuée et ce dernier a repris un Dicastère formé de l'Energie, de la Mobilité, des Cimetières et de la Protection de la population. Nous lui souhaitons plein succès et énormément de plaisir dans ses nouvelles fonctions ! Le Dicastère de la Police du feu a, quant à lui, été repris par M. José Nieva. Vous pouvez retrouver la répartition complète des Dicastères et des attributions de ceux-ci sur le site internet de la Commune.

Il m'est également là l'occasion de remercier les collaboratrices et collaborateurs communaux qui nous ont quitté en 2022, en leur souhaitant plein succès pour la suite de leur carrière, ou un repos bien mérité pour leur retraite. À ceux qui rejoignent notre administration, je souhaite beaucoup de plaisir et me réjouis de notre future collaboration.

Ne souhaitant pas allonger la lecture d'un journal communal déjà bien fourni, je vous laisserai le soin de prendre connaissance des nombreux projets communaux dans la suite de ce document.

En vous souhaitant un merveilleux printemps – qui pointe d'ores et déjà le bout de son nez au moment où j'écris ces quelques lignes – je me réjouis de vous rencontrer lors d'une des nombreuses manifestations qui seront organisées sur notre territoire cette année !

Julien Gremaud
Syndic

SOMMAIRE

Mot du syndic	3
Politique communale	6
Finances	6
La situation générale.....	6
Plan financier 2023 – 2027.....	6
Budgets 2023.....	13
Statistiques fiscales 2020 - quelques chiffres	21
Calendrier pour la facturation des taxes, impôts et autres contributions	22
Facturation des impôts.....	22
Recommandations et divers.....	23
Affaires scolaires – Structures de garde – Enfance et jeunesse.....	24
Conseil des parents	24
Futur 1H (rentrée scolaire 2023/2024) – RAPPEL.....	24
Information sur les inscriptions aux accueils extrascolaires.....	24
Canapé forestier des écoles.....	25
Pédibus.....	25
Opération coup de balai	26
Politique Enfance et Jeunesse	26
FriTime Gibloux.....	26
Groupe de planification FriTime	26
Midnight Gibloux	27
Autres actions	30
Culture - Sport - Loisirs	30
Remise du Prix culturel de Gibloux 2021.....	30
Prix culturel de Gibloux 2022	30
Mérite sportif de Gibloux 2022 – Prolongation du délai	31
Nature et paysage.....	31
Un coup de jeune dans les marais	31
Mobilité	33
Vélos électriques combinés aux transports publics	33
Stations en fonction sur le territoire de la Commune de Gibloux	33
Le Conseil général.....	34
Décisions du Conseil général.....	34
Informations de l'administration	35
Personnel communal	35
Mutations au sein du personnel communal durant l'année 2022	35
Administration	36
Application iSarine – plus besoin de rechercher l'information, laissez-la venir à vous	36
Contrôle de l'habitant	36
Agence AVS de Gibloux – information	36

Obligation de cotiser à l'AVS/AI/APG - rappel	37
Annonce d'événements relatifs au Contrôle de l'habitant	37
Documents d'identité.....	38
Voyage à l'étranger d'un mineur non-accompagné	39
Invitation de personnes étrangères – déclaration de prise en charge.....	39
Cartes journalières CFF : réservation en ligne	39
Modifications de la Loi sur le Contrôle de l'habitant entrées en vigueur au 1er janvier 2022 – Obligation d'annonce de tiers – Rappel.....	40
Service technique	41
Plan d'aménagement local (PAL) – Séances d'information à la population	41
Vol de boules Noël.....	41
Sauvetage des faons	41
Noël des Aînés 2022.....	42
Bibliothèque Régionale du Gibloux	44
Né pour lire	44
La grande exposition.....	44
Mettre les voiles : Le BiblioWeekend du Gibloux.....	45
BiblioWeekend.....	45
Ludothèque du Gibloux.....	46
Soirées jeux de société adultes.....	46
Recherche de ludothécaires.....	46
La Maison des Petits.....	46
Informations générales	47
Home médicalisé du Gibloux	47
Foyer de Jour.....	47
Gibloux Solidaire.....	48
Croix-Rouge fribourgeoise	48
Cours de baby-sitting	48
Carte culture	49
Plan de Soutien Jeunesse Fribourg	50
Soutien aux projets de jeunes	50



FINANCES

La situation générale

Comme pour nous rappeler que la gestion des finances communales n'est pas un long fleuve tranquille, chaque processus de préparation du plan financier et du budget de l'année suivante est perturbé par des événements conjoncturels qui apportent leur lot d'incertitudes dans notre évaluation de l'évolution de la situation financière durant les prochaines années.

Cette année, ce sont les crises énergétique et de l'approvisionnement en matières premières dues à une situation internationale particulièrement tendue qui se sont invitées dans le processus. Elles rendent difficiles et incertaines toutes les prévisions. Elles ont notamment pour conséquence le redémarrage de l'inflation après bien quelques années de calme dans ce domaine.

Si nous échappons, pour l'heure, à l'augmentation significative du coût des emprunts sur le marché financier en raison de notre bonne situation en matière de financement, cette augmentation pourrait bien péjorer les équilibres ces prochaines années en raison de notre ambitieux programme d'investissements.

En ce qui concerne les recettes fiscales, les excédents constatés lors du bouclage des derniers exercices nous ont laissé entrevoir la possibilité de réduire la fiscalité communale. Toutefois, après avoir procédé aux nécessaires révisions de nos estimations de ces recettes pour un montant total de près de 1.6 MFr, l'augmentation des charges courantes a pour conséquence un excédent de revenus du budget 2023 de seulement 50 kFr. Ce fort modeste bénéfice nous a incités à renoncer à proposer, dans l'immédiat, une baisse de la fiscalité et à confier une analyse à une société spécialisée afin de soumettre nos instruments d'évaluation et notre analyse de la situation à un regard extérieur. C'est sur la base du résultat de cette étude que nous pourrions prendre une décision mieux fondée et sans doute plus pérenne.

Plan financier 2023 – 2027

Comme pour les planifications précédentes, le plan financier 2023 - 2027 répond aux objectifs suivants :

1. Etablir un équilibre entre la nécessité d'entretenir et de développer les infrastructures communales et une évolution maîtrisée de la dette communale.
2. Réviser le plan financier 2022 – 2026 établi fin 2021 et inscrire le programme quinquennal d'investissements pour chaque domaine dans une vision à long terme des besoins de développement de nos infrastructures.
3. Evaluer le plus précisément possible l'évolution du budget du compte de résultats de 2023 à 2027 sur la base du budget du compte de résultats 2023 et de l'évaluation de l'évolution des charges et des revenus des comptes de résultats pour la période de 2024 à 2027.

Le plan financier fait chaque année l'objet d'une actualisation au travers de la mise à jour du programme d'investissements et de l'élaboration du budget du compte de résultats de la première année de planification. De manière générale, cette évaluation prend en compte une certaine continuité tant en ce qui concerne la progression de la démographie que l'évolution de l'ensemble des charges et des revenus du ménage communal. A cet égard, si l'on prend en compte l'évolution actuelle de la situation politique et économique internationale, nous pouvons prétendre que nos prévisions sont relativement optimistes tant en ce qui concerne la progression de nos charges que celle de nos revenus.

Il convient de souligner que l'équilibre du plan financier implique non seulement la confirmation des charges et des dépenses qui y sont inscrites mais aussi la confirmation des revenus et des recettes prises en compte. C'est en particulier à relever pour les recettes d'investissements liées à des ventes d'immeubles et de terrains communaux.

Notre connaissance des investissements à réaliser tant en ce qui concerne leurs coûts que leur planification s'améliore à chaque exercice. La révision annuelle du plan financier permet au Conseil communal, en collaboration avec la Commission financière, de traduire ses réflexions et ses intentions en projets et en chiffres et ainsi de mettre en application sa vision quant au développement des infrastructures communales durant les prochaines années.

Planification des investissements de 2023 à 2027 - répartition dans le temps

Le programme d'investissements pour les cinq prochaines années est un programme pragmatique qui répond au développement planifié et à la mise à niveau progressive de nos infrastructures. Il représente à la fois la mise à jour du plan financier précédent et l'intégration des nouveaux projets prévus au plan de législature.

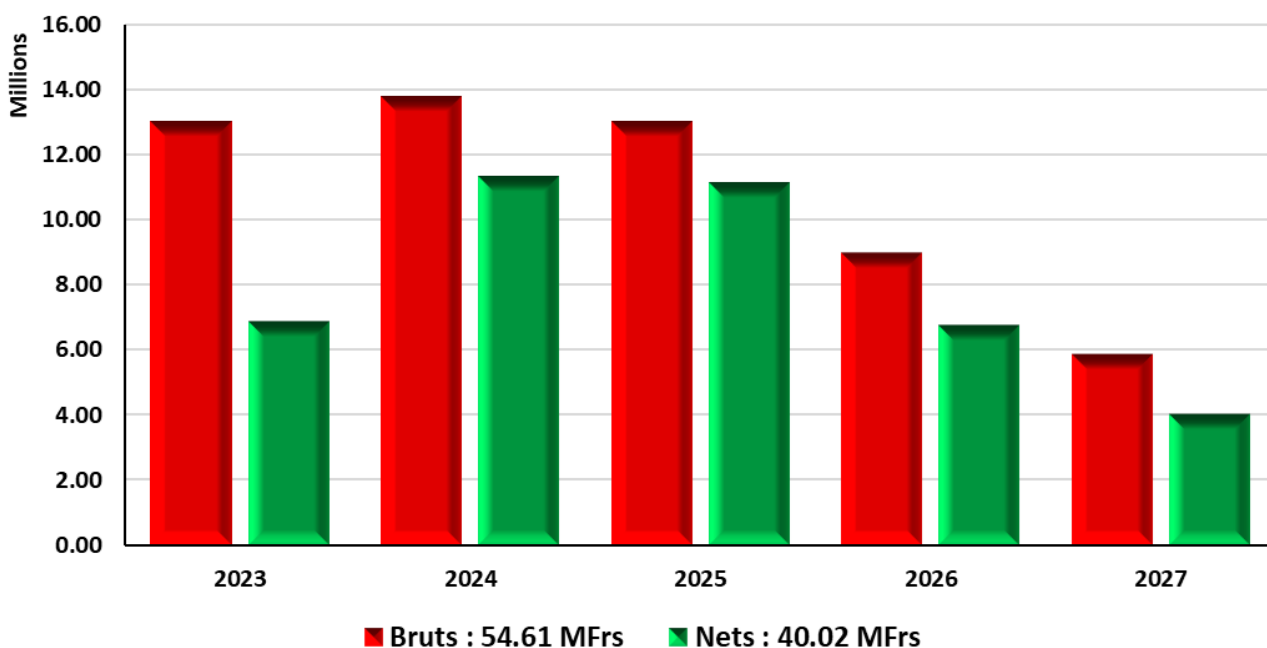
Le volume des investissements planifiés sur les cinq prochaines années est le suivant :

- des investissements bruts à hauteur de 54.61 MFrs (+ 10.9 MFrs , + 25% par rapport au plan financier précédent)
- des investissements nets pour 40 MFrs (+ 9.3 MFrs, + 30% par rapport au plan financier précédent)

Quatre chapitres mobilisent l'essentiel des moyens affectés aux investissements :

- près de 15.2 MFrs (28%) consacrés aux infrastructures scolaires
- près de 14.1 MFrs (26%) pour les ouvrages EP et EU
- près de 11.8 MFrs (21.6%) pour la rénovation des routes communales
- et enfin près de 10.9 MFrs pour les constructions des domaines sportifs et de loisirs (20 %)

Avec des investissements nets de près de 40 MFrs, un recours plus important à l'emprunt sera nécessaire. La dette bancaire communale devrait atteindre près de 39 MFrs au terme de la période sous analyse, à savoir fin 2027 (voir ci-dessous).



L'écart entre les investissements bruts et les investissements nets correspond aux subventions, aux taxes, aux ventes immobilières et autres contributions.

Principaux projets d'investissements inscrits en 2023 :

Ils sont composés des projets inscrits au budget des investissements 2023 (voir page 19) auxquels s'ajoutent les projets ci-dessous qui doivent encore être soumis au Conseil général durant l'année 2023.

FG - Aggrandissement du centre scolaire, étude	Fr.	100'000.00
RO - Ancien bâtiment scolaire, rénovation, 1 ^{re} étape	Fr.	150'000.00
RO - Aménagements des accès au Château d'Illens	Fr.	200'000.00
FG - Terrain de football synthétique et aménagements sportifs, étude	Fr.	120'000.00
FG/RS - Réfection Rte de Rueyres, Rte de Farvagny, étude et 1 ^{re} étape	Fr.	160'000.00
FG - Aménagements zones 30 km/h Rte du Bry, Rte du Mystère, 1 ^{re} étape	Fr.	200'000.00
VO - Aménagements zones 30 km/h	Fr.	100'000.00
FG - Approvisionnement en eau, aménagements secteur Kaisa, 1 ^{re} étape	Fr.	1'050'000.00
FG - Remplacement conduite secteur Pra-Bastian, 1 ^{re} étape	Fr.	150'000.00
RO - Epuration, conduite eaux claires secteur Montmulien	Fr.	250'000.00
FG - Epuration, collecteurs secteur Pra-Bastian	Fr.	230'000.00
GX - Déchets, installation d'un compacteur supplémentaire	Fr.	100'000.00
FG - Revitalisation Longivue Prouvin et Pra Gady	Fr.	90'000.00
GX - Aménagement du territoire, étude de densification	Fr.	60'000.00
GX - Achat de véhicules forestiers	Fr.	150'000.00
VI - Rénovation du Chalet du Commun	Fr.	130'000.00
FG - ZAC Longivue, équipements complémentaires	Fr.	300'000.00

Principaux projets d'investissements inscrits en 2024 :

GX - Logiciel de gestion des bâtiments	Fr.	60'000.00
CO - Ancien bâtiment scolaire, rénovation, 1 ^{re} étape	Fr.	350'000.00
EG - Rénovation centre scolaire, 2 ^e étape	Fr.	50'000.00
FG - Aggrandissement du centre scolaire, 1 ^{re} étape	Fr.	200'000.00
RO - Aggrandissement du centre scolaire, 3 ^e étape	Fr.	3'000'000.00
RO - Ancien bâtiment scolaire, rénovation, 2 ^e étape	Fr.	965'000.00
FG - Réfection de la salle de sports, 2 ^e étape	Fr.	20'000.00
FG - Terrain de football synthétique et aménagements sportifs, 1 ^{re} étape	Fr.	1'140'000.00
GX - Aménagement d'un skatepark	Fr.	320'000.00
VO - Complexe sports et loisirs, étude	Fr.	120'000.00
GX - Développement du tourisme doux, 2 ^e étape	Fr.	50'000.00
FG/FP - Réfection Rte de Fribourg, 2 ^e étape	Fr.	1'445'000.00
GX - Mise en conformité arrêts de bus selon LHand, 1 ^{re} étape	Fr.	160'000.00
FG/RS - Réfection Rte de Rueyres, Rte de Farvagny, 2 ^e étape	Fr.	340'000.00
MA - Réfection Rte St-Claude	Fr.	132'000.00
CO - Réfection Rte de la Tuffière	Fr.	100'000.00
VO - Réfection Rte de Bouleyres	Fr.	60'000.00
FG - Aménagement zones 30 km/h Rte du Bry, Rte du Mystère, 2 ^e étape	Fr.	300'000.00
FP - Aménagements zones 30 km/h, 2 ^e étape	Fr.	50'000.00
EG - Aménagements zones 30 km/h	Fr.	100'000.00
FG - Pra Bastian, participation aux aménagements	Fr.	310'000.00
RO - Réfection d'une route agricole	Fr.	76'000.00
GX - Assainissement éclairage public, 3 ^e étape	Fr.	50'000.00
RS - Assainissement Rte du Glèbe, 3 ^e étape	Fr.	490'000.00
GX - Aménagement silos à sel	Fr.	230'000.00
GX - Achat véhicule édilitaire	Fr.	100'000.00
VI - Approvisionnement en eau, déplacement de conduite	Fr.	180'000.00
GX - Approvisionnement en eau, déplacements et aménagements de conduite	Fr.	60'000.00
FG - Approvisionnement en eau, aménagements secteur Kaisa, 2 ^e étape	Fr.	300'000.00
GX - Approvisionnement en eau, liaison avec le réseau du Graboz	Fr.	100'000.00

FG - Remplacement conduite secteur Pra-Bastian, 2 ^e étape	Fr.	35'000.00
RO - Epuration, mise en séparatif, 2 ^e étape	Fr.	1'500'000.00
VG - Epuration, allègement collecteur eaux claires, 2 ^e étape	Fr.	160'000.00
VO - Epuration, mise en séparatif Imp. Pra Genilloud	Fr.	370'000.00
FG - Epuration, mise en séparatif, Montban - Rte de Rueyres, 1 ^{re} étape	Fr.	200'000.00
FP - Epuration, collecteurs Rte de Fribourg, 2 ^e étape	Fr.	355'000.00
VO - Rénovation du Chemin de l'Echenalla	Fr.	130'000.00
GX - Achat de machines forestières	Fr.	157'000.00

Principaux projets d'investissements inscrits en 2025 :

CO - Ancien bâtiment scolaire, rénovation, 2 ^e étape	Fr.	250'000.00
FG - Agrandissement du centre scolaire, 2 ^e étape	Fr.	3'350'000.00
RO - Ancien bâtiment scolaire, rénovation, 3 ^e étape	Fr.	800'000.00
FG - Réfection salle de sports, 3 ^e étape	Fr.	20'000.00
FG - Terrain de football synthétique et aménagements sportifs, 2 ^e étape	Fr.	1'140'000.00
VO - Complexe sports et loisirs, 1 ^{re} étape	Fr.	1'940'000.00
VO - Rénovation place de jeux du Verné	Fr.	75'000.00
GR - Création d'un chemin piétonnier le long de la Longivue	Fr.	120'000.00
GX - Développement du tourisme doux, 3 ^e étape	Fr.	50'000.00
GR - Sécurisation du village, 1 ^{re} étape	Fr.	500'000.00
MA - Aménagements zones 30 km/h, étude	Fr.	60'000.00
FG - Giratoire Rte de Grenilles – Rte du Bry	Fr.	395'000.00
GX - Mise en conformité arrêts de bus selon LHand, 2 ^e étape	Fr.	160'000.00
FG/RS - Réfection Rte de Rueyres, Rte de Farvagny, 3 ^e étape	Fr.	300'000.00
MA - Réfection Rte de l'Etang	Fr.	240'000.00
FG - Aménagement carrefour Rte de Rossens	Fr.	495'000.00
RO - Réfection Impasse de la Chauderette	Fr.	100'000.00
FG - Réfection Impasse de la forêt	Fr.	100'000.00
RS - Aménagements zones 30 km/h	Fr.	150'000.00
EG - Réfection d'une route agricole	Fr.	240'000.00
GX - Achat véhicule édilitaire	Fr.	70'000.00
GX - Approvisionnement en eau, déplacements et aménagements de conduites	Fr.	60'000.00
PO - Approvisionnement en eau, conduite raccordement Posat – Farvagny/Petit	Fr.	200'000.00
FG - Approvisionnement en eau, suppression basse pression	Fr.	280'000.00
RO - Epuration, mise en séparatif, 3 ^e étape	Fr.	500'000.00
FG - Epuration, mise en séparatif carrefour Rte du Bry	Fr.	500'000.00
FG - Epuration, mise en séparatif, Montban - Rte de Rueyres, 2 ^e étape	Fr.	300'000.00
RS - Epuration, mise en séparatif secteur Rte de Villarlod	Fr.	600'000.00

Principaux projets d'investissements inscrits en 2026 :

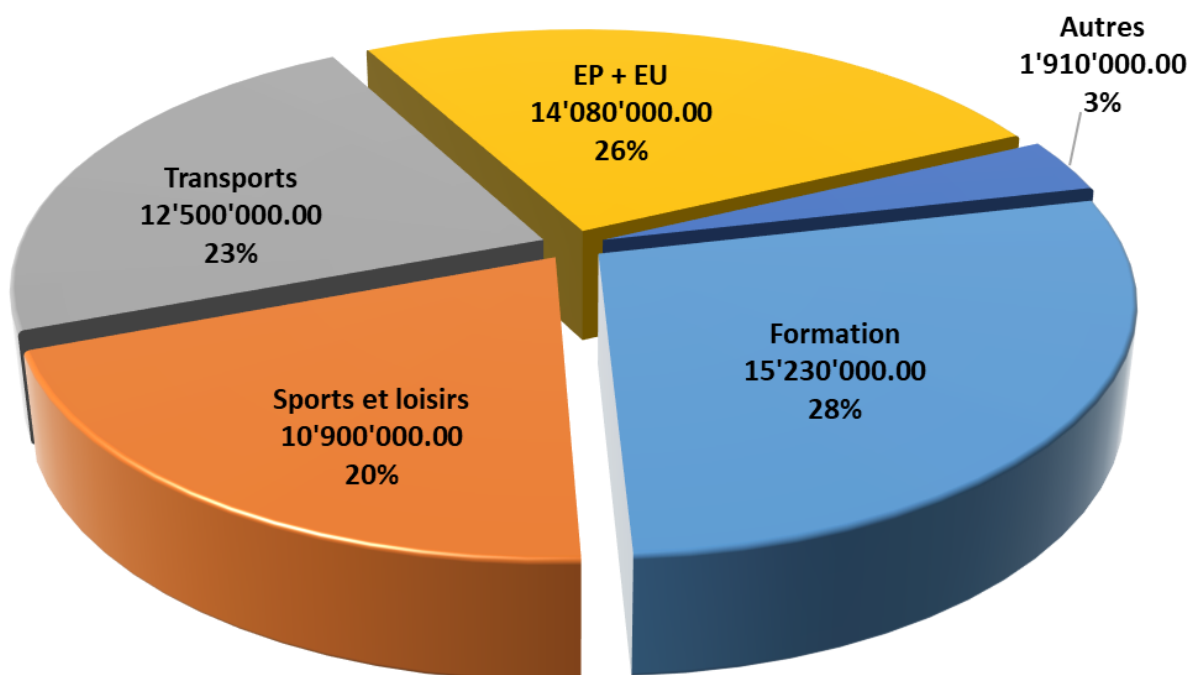
FG - Agrandissement du centre scolaire, 3 ^e étape	Fr.	3'350'000.00
FG - Réfection salle de sports, 4 ^e étape	Fr.	20'000.00
VO - Complexe sports et loisirs, 2 ^e étape	Fr.	1'940'000.00
GX - Développement du tourisme doux, 4 ^e étape	Fr.	50'000.00
GR - Sécurisation du village, 2 ^e étape	Fr.	550'000.00
GX - Mise en conformité arrêts de bus selon LHand	Fr.	80'000.00
VG - Aménagements zones 30 km/h	Fr.	150'000.00
CO/MA - Aménagement carrefour Rte cantonale	Fr.	330'000.00
CO - Réfection d'une route agricole	Fr.	111'000.00
GX - Achat véhicule édilitaire	Fr.	290'000.00
GX - Approvisionnement en eau, déplacements et aménagements de conduites	Fr.	60'000.00
VG/EG - Approvisionnement en eau, conduite de liaison	Fr.	540'000.00
VO - Approvisionnement en eau, agrandissement réservoir Bouleyres, étude	Fr.	100'000.00

RO - Epuration, mise en séparatif, 4 ^e étape	Fr.	500'000.00
FG – Epuration, mise en séparatif et bassin laminage Grand-Clos	Fr.	900'000.00

Principaux projets d'investissements inscrits en 2027 :

FG - Construction d'une halle de sports	Fr.	3'500'000.00
MA - Aménagements zones 30 km/h	Fr.	250'000.00
GX - Mise en conformité arrêts de bus selon LHand	Fr.	80'000.00
VI - Aménagements zones 30 km/h	Fr.	100'000.00
GX - Réfection d'une route agricole	Fr.	120'000.00
GX - Achat véhicule édilitaire	Fr.	15'000.00
GX - Approvisionnement en eau, déplacements et aménagements de conduites	Fr.	60'000.00
VO - Approvisionnement en eau, agrandissement réservoir Bouleyres	Fr.	1'250'000.00
RO - Epuration, mise en séparatif, 5 ^e étape	Fr.	500'000.00

Planification des investissements de 2023 à 2027 - répartition par chapitre



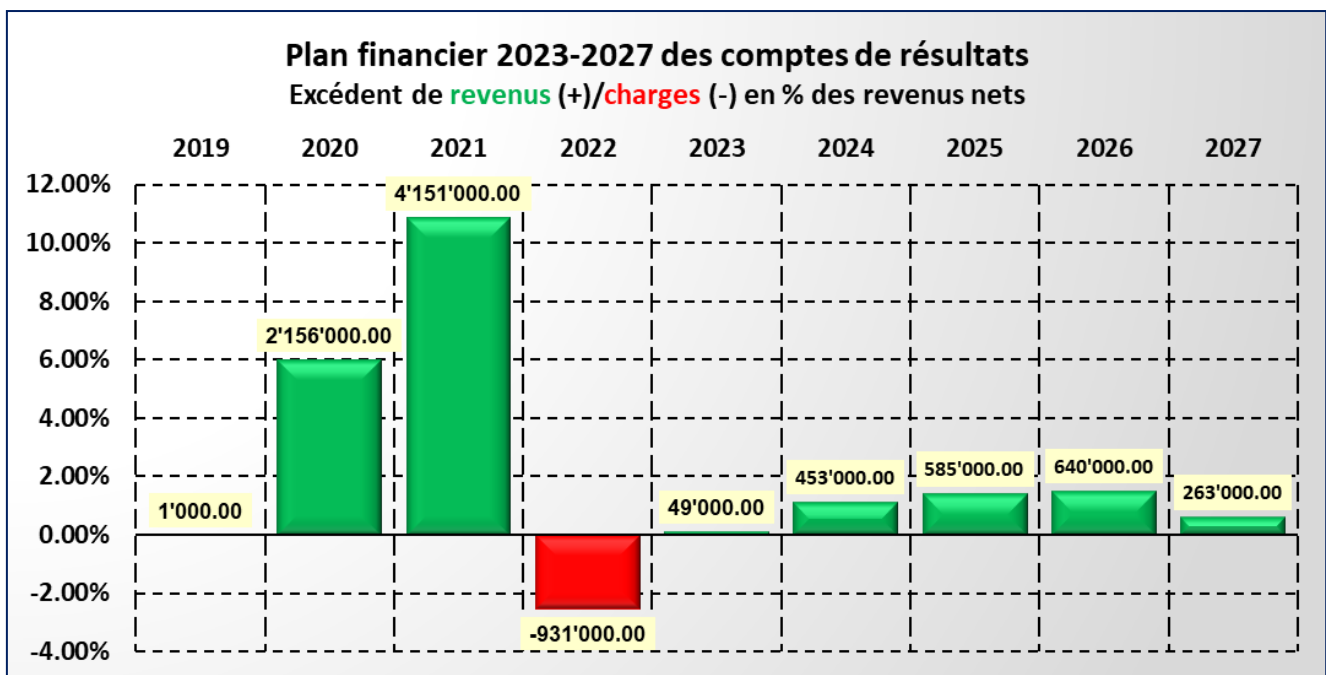
La catégorie « **Autres** » comprend les projets inscrits dans les domaines suivants : Administration générale (60 kFrs), Ordre et sécurité publics (182 kFrs), Gestion des déchets (100 kFrs), Correction de cours d'eau (90 kFrs), Assainissements de sites pollués (62 kFrs), Cimetières communaux (100 kFrs), Aménagement du territoire (60 kFrs), Economie publique (437 kFrs) et Finances et impôts (820 kFrs).

Evolution de l'équilibre des comptes de résultats de 2023 à 2027

Avec comme point de départ les chiffres du budget 2023, les progressions des charges et des revenus du compte de résultats pour les années 2024 à 2027 sont évaluées sur la base des chiffres connus pour les prochaines années, des chiffres fournis par les associations de communes ou par défaut en appliquant à chaque compte un taux de variation probable selon sa nature. Vous trouvez ci-après le résultat le plus représentatif de cette analyse : l'évolution de l'excédent de revenus ou de charges du compte de résultats pour les années 2019 à 2027 (comptes bouclés pour les années 2019 à 2021 et budgets pour les années 2022 à 2027). Il convient ici de rappeler qu'il s'agit de la synthèse d'une multitude de prévisions qui restent à confirmer et qui ne peuvent guère anticiper les crises et autres surprises conjoncturelles qui ne manqueront pas de survenir !

Malgré bien sûr quelques fluctuations, l'évolution de la population des villages qui constituent la Commune de Gibloux peut être linéarisée. La population a augmenté en moyenne de 115 habitants par année, soit d'environ + 1.6% en moyenne depuis 2010. Après un léger tassement pour 2021 (+ 55 habitants), la population de la Commune a connu une importante augmentation durant l'année 2022 avec un rebond de + 270 habitants (+3.5%). Nous avons retenu une augmentation de 1.5 % par année pour les cinq prochaines années.

L'évolution des recettes fiscales a fait l'objet d'une attention particulière (voir ci-dessous les évaluations pour le budget 2023). Avec les informations sur la cote 2020 des revenus des impôts sur les personnes morales, première cote consolidée après la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité des entreprises, les incertitudes quant à ces recettes se sont quelque peu dissipées et nous disposons désormais d'une nouvelle base pour évaluer ces recettes. Toutefois, leur évolution reste difficile à chiffrer aussi bien que l'impact réel du développement des activités économiques dans notre Commune.



Les résultats des cinq prochains exercices (de 2023 à 2027) présentent un excédent moyen de revenu de 400 kFrs (env. 1% des revenus nets en moyenne). Malgré un ambitieux programme d'investissements, une réévaluation plus optimiste de l'ensemble de nos recettes fiscales et de leur progression durant les prochaines années a pour conséquence des comptes de résultats résolument dans le vert pour les cinq prochaines années.

Pour rappel, selon la LFCo, les nouvelles règles applicables à l'équilibre du compte de résultats sont les suivantes :

Art. 20 Equilibre financier

¹ Le budget du compte de résultats doit être équilibré.

² Les coefficients et taux d'impôts doivent être fixés de manière à assurer l'équilibre financier.

³ Un excédent de charges n'est admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber.

Sur la base de nos évaluations et des évolutions des charges et des revenus du ménage communal connues à ce jour, les budgets du compte de résultats de 2023 à 2027 sont « équilibrés » au sens des exigences légales en la matière.

Evolution de la dette bancaire communale sur la période 2022 – 2027

(selon les chiffres arrondis connus lors de l'établissement du budget 2023)

	Total	Moyenne annuelle
Dette bancaire au 31.12.2021	Fr. 24'300'000.00	
Bilan sur les années 2022 à 2027		
Investissements nets 2022 à 2027	Fr. 44'100'000.00	7'350'000.00
- revenus bruts (cash flow)	Fr. 23'300'000.00	3'884'000.00
Besoin en financement sur six ans	Fr. 20'800'000.00	
Capitaux disponibles au 31.12.2021	Fr. 6'000'000.00	
Besoin net en financement tiers sur six ans (augmentation de la dette bancaire)	Fr. 14'800'000.00	2'466'000.00
Dette bancaire au 31.12.2027	Fr. 39'100'000.00	

Les résultats des budgets des comptes de résultats de 2023 à 2027 ne prennent pas en compte d'éventuels surcroûts de revenus fiscaux et d'éventuels excédents dus à des réductions de charges ou des augmentations d'autres revenus. Ces différences n'apparaissent qu'au bouclage des comptes et ne peuvent guère faire l'objet d'estimations à inscrire dans les budgets. Il convient de considérer que l'estimation de l'évolution de la dette au terme de la période de planification représente l'hypothèse la plus défavorable et que, par conséquent, la dette au 31.12.2027 pourrait être significativement inférieure au chiffre qui ressort de l'évaluation ci-dessus.



Budgets 2023

Les budgets 2023 de la Commune de Gibloux ont été approuvés par le Conseil général dans le cadre de sa séance des 5 et 6 décembre 2022.

Budget du compte de résultats 2023

Charges et revenus par chapitre	Budget 2023		Budget 2022		Ecart ¹⁾	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges nettes + augmentation - réduction Fr.	%
Administration générale	4'856'880.90	702'175.00	4'465'892.00	637'434.00	+326'247.90	8.52%
Ordre et sécurité publics, défense	1'071'503.00	618'428.00	1'042'083.00	603'250.00	+14'242.00	3.25%
Formation	12'457'277.00	1'442'434.00	11'968'204.65	1'401'884.65	+448'523.00	4.24%
Culture, sport et loisirs	2'547'290.15	613'085.15	2'544'529.90	603'432.90	-6'892.00	-0.36%
Santé	3'163'505.00	37'276.00	3'040'653.00	37'276.00	+122'852.00	4.09%
Prévoyance sociale	10'855'410.50	6'590'150.00	10'237'072.00	6'135'873.00	+164'061.50	4.00%
Trafic et télécommunications	2'666'552.00	294'201.00	2'499'501.00	301'591.00	+174'441.00	7.94%
Protection de l'environnement, aménagement du territoire	5'387'133.75	4'780'606.75	5'171'806.75	4'542'334.75	-22'945.00	-3.65%
Economie publique	1'154'879.00	1'342'971.00	1'107'018.78	1'278'959.78	-16'151.00	-9.39%
Finances et impôts	536'588.00	28'325'044.00	585'916.00	26'189'192.00	-2'185'180.00	-8.53%
Totaux bruts	44'697'019.30	44'746'370.90	42'662'677.08	41'731'228.08	-980'800.60	
Excédent de charges – de revenus +	+ 49'351.60		- 931'449.00			
Doubles écritures	5'236'813.00	5'236'813.00	4'964'970.00	4'964'970.00		
Totaux nets	39'460'206.30	39'509'557.90	37'697'707.08	36'766'258.08		

¹⁾ Afin de chiffrer les écarts entre les budgets 2023 et 2022, la colonne contient les écarts calculés sur les charges nettes : « signe + » pour une augmentation des charges ou une réduction des revenus, « signe – » pour une réduction des charges ou une augmentation des revenus.

De même, la colonne « % » calculée sur les charges nettes représente : « signe + » une augmentation des charges ou une réduction des revenus, « signe – » pour une réduction des charges ou une augmentation des revenus.

Après déduction des doubles écritures, les charges du budget 2023 augmentent de Fr. 1'762'500.00 (+ 4.68 %) par rapport au budget 2022 - voir commentaires ci-après. Avec un excédent de revenus de Fr. 49'351.60 (0.12 % des revenus nets), le budget du compte de résultats 2023 est équilibré.

Commentaires sur les principales évolutions par chapitre

Administration générale

L'augmentation de plus de Fr. 326'000.00 (+8.5%) est principalement due à la progression des charges de personnel des autorités et des services généraux (+ Fr. 366'000.00).

Ordre et sécurité publics

L'augmentation de plus de Fr. 14'000.00 (+3.2%) est composée de modestes progressions de charges réparties sur les chapitres Police, Service des curatelles, Service du feu et Défense. Il convient de relever que la conduite et la gestion du Service de feu sont transférées dès le 1^{er} janvier 2023 à un nouveau service de district placé sous la responsabilité de l'Association « Réseau Santé Sarine ».

Formation

L'augmentation de près de Fr. 448'000.00 (+4.2%) est principalement due à la progression des charges des écoles (+ Fr. 230'000.00), de l'accueil de jour pour les enfants (+ Fr. 113'000.00), des charges de l'administration scolaire (+ Fr. 80'000.00) ainsi que des frais d'entretien des bâtiments scolaires (+ Fr. 39'000.00).

Culture, sports et loisirs

Les charges nettes de ce chapitre sont globalement conformes au budget.

Santé

L'augmentation de près de Fr. 123'000.00 (+4.1%) est principalement due à la progression des participations communales aux soins à domicile (+ Fr. 58'000.00), aux indemnités forfaitaires (+ Fr. 19'000.00) et aux frais d'accompagnement des personnes âgées (+ Fr. 55'000.00).

Prévoyance sociale

L'augmentation de plus de Fr. 164'000.00 (+4%) des charges nettes de ce chapitre est principalement due à la création d'un poste de délégué à l'enfance et à la jeunesse (+ Fr. 24'000.00) ainsi qu'à la progression des charges des institutions spécialisées (+ Fr. 17'000.00) et aux charges d'aide matérielle octroyée par le Service social (+ Fr. 130'000.00).

Trafic et télécommunications

L'augmentation de plus de Fr. 174'000.00 (+8%) est principalement due à la progression des charges du chapitre des routes communales : frais de personnel (+ Fr. 46'500.00) frais d'entretien des routes (+ Fr. 120'000.00), frais d'entretien de l'éclairage public (+ Fr. 10'000.00), frais d'entretien des canalisations de routes (+ Fr. 25'000.00).

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Les charges nettes de ce chapitre sont de près de Fr. 23'000.00 (3.7%) inférieures au budget car les charges supplémentaires en matière de lutte contre la pollution (+ Fr. 35'000.00) et d'aménagement du territoire (+ Fr. 54'000.00) sont compensées par la réduction des charges du chapitre « Gestion des déchets » (- Fr. 87'000.00).

Taxes des chapitres environnementaux

Les revenus 2023 des taxes des chapitres ont été évalués aux chiffres suivants :

Récapitulation	Budget 2023	Budget 2022
Approvisionnement en eau - taxes d'exploitation	637'921.00	481'831.00
Approvisionnement en eau - taxes de base	344'998.00	423'337.00
Traitement des eaux usées - taxes d'exploitation	861'551.00	772'581.00
Traitement des eaux usées - taxes de base	1'396'741.00	1'492'341.00
Déchets - taxes de base	285'000.00	274'000.00
Déchets - taxes au poids	288'000.00	300'000.00

Les tarifs pour 2023 pour l'Approvisionnement en eau et le Traitement des eaux usées tiennent compte de l'entrée en vigueur des nouveaux règlements au 1^{er} janvier 2023. Ils sont toutefois susceptibles d'être adaptés par le Conseil communal suite au débat du Conseil général et aux ultimes vérifications. Les tarifs appliqués pour l'exercice 2023 seront publiés dès l'adoption du règlement par les autorités cantonales.

Approvisionnement en eau

Les taxes de base liées aux paramètres immobiliers (surface, volume, nombre de pièces) ont été fortement réduites. La taxe de base liée aux unités de logements (UL) est désormais basée sur les « équivalents-habitants pièces habitables » pour les habitations et proportionnelle aux « équivalents-habitants consommation d'eau » pour les entreprises et les services.

Traitement des eaux usées

Les taxes de base liées aux paramètres immobiliers (surface, volume, nombre de pièces) ont été fortement réduites et complétées par une nouvelle taxe de base proportionnelle à la consommation d'eau.

Économie publique

L'augmentation des revenus nets de près de Fr. 16'000.00 (9.4%) est principalement due à une prévision favorable de l'excédent de revenus du Service forestier (+ Fr. 19'000.00), à une réduction des charges du chapitre « Energie » (- Fr. 19'000.00) partiellement compensées par l'augmentation des subventions en faveur des stations de La Berra (+ Fr. 15'500.00) et Mont-Gibloux (+ Fr. 2'200.00).

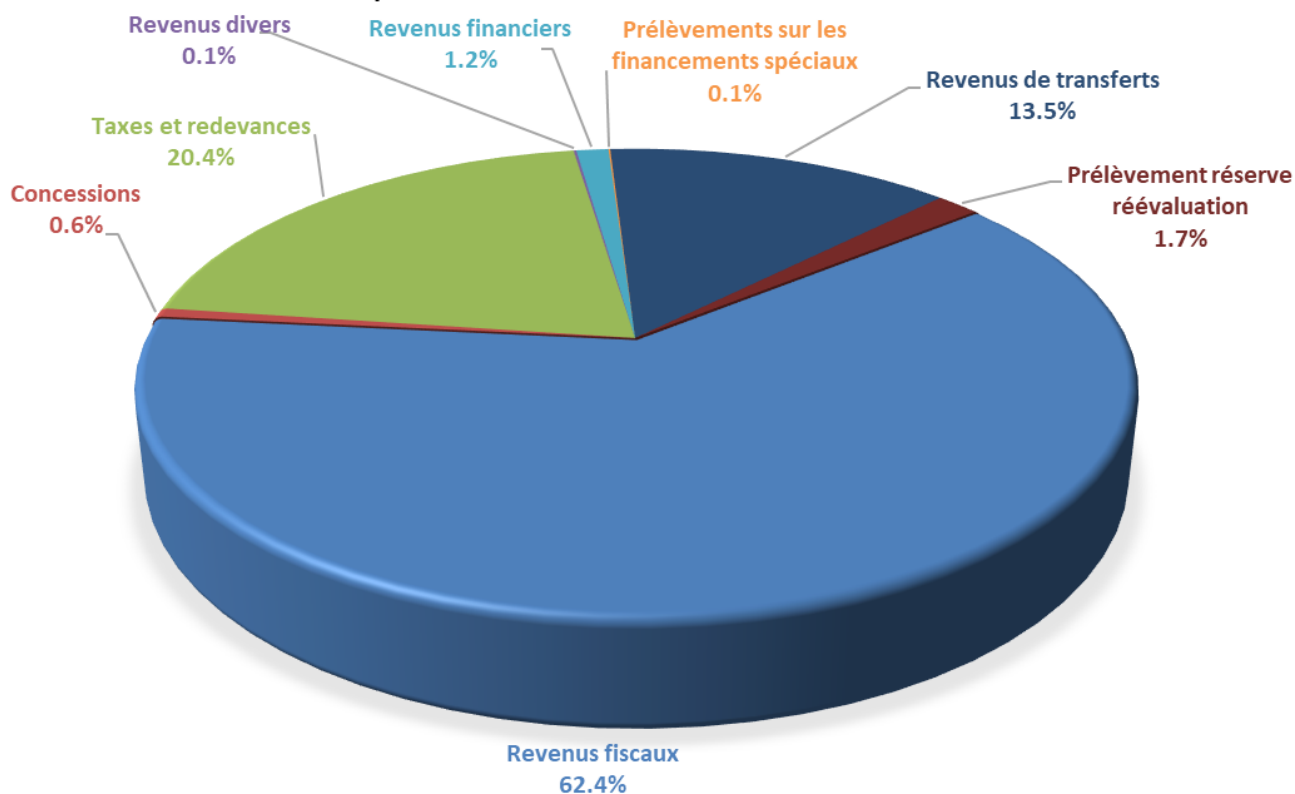
Finances et impôts

L'augmentation du résultat positif de ce chapitre de près de Fr. 2'185'000.00 (+8.5%) est essentiellement due à près de Fr. 2'280'000.00 de revenus fiscaux supplémentaires partiellement compensés par une augmentation des charges d'intérêts (+ Fr. 45'000.00) et la réduction des montants reçus au titre de la péréquation financière (- Fr. 99'000.00).

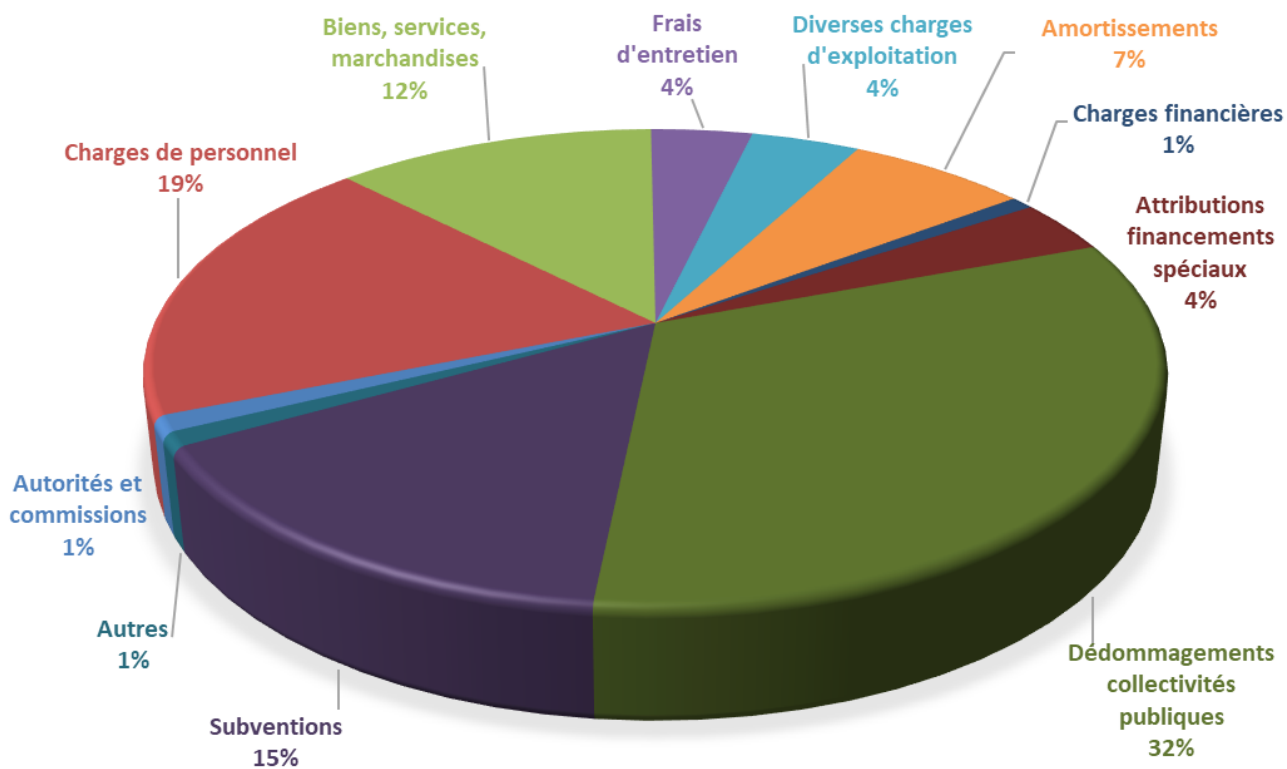


Evolution des charges et des revenus du compte de résultats par nature

Revenus par nature - total net 41.1 MFrs



Charges par nature - total net 41.06 MFrs



Charges de personnel

Les règles appliquées en matière de gestion des salaires sont celles définies dans la loi sur le personnel de l'Etat et son règlement d'application. Dans l'attente de la décision du Conseil d'Etat, nous avons pris en compte une indexation des salaires de +2.5% pour le budget 2023. L'indexation appliquée pour 2023 sera finalement de +2.74% conformément à la décision des autorités cantonales en décembre 2022.

Les charges de personnel inscrites au budget 2023 correspondent à une dotation de 70.25 équivalents plein temps (+4.61 ept, +7% par rapport au budget 2022) assumés par 125 personnes (voir le tableau ci-dessous).

Les charges totales de personnel progressent d'environ Fr. 760'000.00, soit +10.9% par rapport au budget 2022.

Statistique du personnel communal pour 2023

Services	Budget 2024 et suivants	Budget 2023	Budget 2022
	ept	ept	ept
Service administratif	8.69	8.69	8.30
Secrétariat général & RH	5.54	5.54	5.09
Contrôle de l'habitant	3.15	3.15	3.21
Service à la population	19.87	19.22	17.63
Administration scolaire et de l'AES	2.62	2.62	2.21
Prestations à la population	1.10	0.45	0.17
Accueil extrascolaire (AES)	6.11	6.11	5.31
Patrouilleurs et cours de natation	1.13	1.13	1.19
Bibliothèque	1.81	1.81	1.70
Service social	4.70	4.70	4.70
Service des curatelles	2.40	2.40	2.35
Service des finances	4.58	4.56	4.48
Service technique	33.37	33.08	30.53
Direction du Service, Secrétariat et gestion de projets	5.69	5.56	4.87
Urbanisme et Police des constructions	2.80	2.80	2.92
Nature et paysage	1.00	1.00	0.42
Adduction d'eau	2.00	1.83	1.05
Bâtiments	10.16	10.16	10.26
Edilité	9.06	9.06	8.34
Déchetterie	2.67	2.67	2.67
Service des forêts	4.70	4.70	4.70
Apprentissage	5	5	4
Commerce	2	2	2
Bâtiment	1	1	1
Edilité	1	1	0
Forêt	1	1	1
Total	71.21	70.25	65.64

A signaler en particulier dans l'augmentation de la dotation pour 2023 :

- Nouveau poste de « Délégué à l'enfance et la jeunesse » de 0.6 ept, engagement prévu en septembre 2023.
- Augmentation de la dotation de l'accueil extrascolaire : + 0.8 ept, dont la mise en place d'un service de « devoirs surveillés ».
- Augmentation de la dotation du Service des finances : + 0.1 ept.
- Augmentation de la dotation de la Bibliothèque : + 0.11 ept.
- Augmentation de la dotation du Service des eaux : + 1 ept.
- auxquels s'ajoute le solde de l'augmentation de la dotation décidée en 2022 (engagements en cours d'année) : 2.7 ept.

Revenus fiscaux

Les recettes fiscales 2023 ont été évaluées en tenant compte des excédents de recettes constatées pour les exercices de ces dernières années. Des évaluations plus optimistes ont été notamment appliquées pour les recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (+ 1.25 MFr, +7.35%) et sur les recettes des impôts sur les personnes morales (+ 430 kFr, +68%).

Le montant versé en compensation de la diminution du revenu des impôts sur les personnes morales due à la réforme de la fiscalité des entreprises, s'élève à Fr. 154'284.00 pour 2023 (- Fr. 61'200.00 par rapport à 2022). Un montant à ce titre sera versé jusqu'en 2026.

Le total des revenus fiscaux inscrits au budget 2023 s'élève à Fr. 26'263'000.00, soit une progression de près de Fr. 2'367'000.00 (+9.9%) par rapport au budget 2022.

Les comptes 2022, actuellement en cours de bouclage, confirment que les revenus fiscaux sont largement conformes au budget et que le développement de la construction d'immeubles au sein de la Commune maintient à un niveau élevé les revenus des impôts immobiliers. Conformément aux engagements pris par le Conseil communal, la possibilité d'appliquer un rabais fiscal sur les impôts 2022 (à l'image de la mesure appliquée pour les impôts 2020) sera étudiée.

Impôt	Budget 2023	Budget 2022
Personnes physiques, revenu	18'250'000.00	17'000'000.00
Personnes physiques, fortune	1'150'000.00	1'100'000.00
A la source	420'000.00	400'000.00
Prestations en capital	390'000.00	450'000.00
Gains immobiliers et plus-values	650'000.00	550'000.00
Mutations	1'100'000.00	750'000.00
Successions et donations	10'000.00	10'000.00
Contributions immobilières	2'550'000.00	2'350'000.00
Personnes morales, bénéfice	1'000'000.00	600'000.00
Personnes morales, capital	60'000.00	30'000.00
Sur les véhicules	630'000.00	605'000.00
Sur les chiens	53'000.00	51'000.00
Total	26'263'000.00	23'896'900.00

Sur la base des chiffres proposés pour le budget 2023, un point d'impôt communal correspond à Fr. 245'300.00.

Pour plus de détails, voir sur le site internet communal : <https://commune-gibloux.ch>

Budget des investissements 2023

Le budget des investissements 2023 présenté ci-dessous représente le budget approuvé par le Conseil général dans sa séance des 5 et 6 décembre 2022. Il constitue la part approuvée à cette date des projets d'investissements inscrits en 2023 dans la planification financière 2023 – 2027 (voir ci-avant).

En résumé Catégorie	Investissements 2023		
	Dépenses	Recettes	Nettes
Reports de projets déjà décidés	6'083'000.00	12'000.00	6'071'000.00
Nouveaux projets approuvés fin 2022	3'287'000.00	99'200.00	3'187'800.00
Dépenses/Recettes d'investissements non affectées	60'000.00	3'026'000.00	-2'966'000.00
Total	9'430'000.00	3'137'200.00	6'292'800.00
dont pour les chapitres EP et EU	2'785'000.00	1'700'000.00	1'085'000.00
Autres projets inscrits au plan financier pour 2023	3'570'000.00	2'990'000.00	580'000.00

Pour plus de détails, voir sur le site internet communal : <https://commune-gibloux.ch>

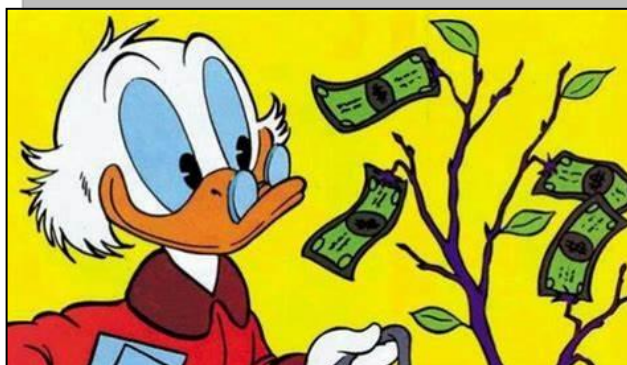
Liste des projets inscrits au budget des investissements 2023

Lieu ¹⁾	Statut ²⁾	Objet	Crédit approuvé + dépenses - recettes	Budget 2023 + dépenses - recettes
Ordre et sécurité publics, défense				
VO	Approuvé	Remplacement cibles stand de tir	182'000.00 0.00	182'000.00 0.00
Formation				
EG	Approuvé	Rénovations centre scolaire	165'000.00 0.00	165'000.00 0.00
RO	En cours	Construction centre scolaire	7'500'000.00 - 500'000.00	2'500'000.00 0.00
Culture, sports et loisirs				
FG	Approuvé	Rénovations salle de sports	80'000.00 0.00	20'000.00 0.00
GX	Approuvé	Développement du tourisme doux	200'000.00 0.00	50'000.00 0.00
Routes communales				
FP	Approuvé	Réfection Rte de Fribourg y.c. trottoirs et mise en séparatif	2'890'000.00 0.00	1'445'000.00 0.00
GX	En cours	Etude mise en conformité arrêts de bus	30'000.00 0.00	23'000.00 0.00
FP	Approuvé	Aménagements zones 30 km/h	250'000.00 0.00	200'000.00 0.00
GX	En cours	Etude de modérations de trafic	80'000.00 0.00	40'000.00 0.00
GX	En cours	Assainissement de l'éclairage public	150'000.00 0.00	60'000.00 0.00
RS	En cours	Assainissement Rte du Glèbe	1'800'000.00 0.00	800'000.00
VO	Approuvé	Réfection Chemin de la Scie	180'000.00 0.00	180'000.00 0.00
PO	Approuvé	Canalisation Rte St-Jacques	80'000.00 0.00	80'000.00 0.00
RS/VO	Approuvé	Réfections de routes et chemins agricoles	174'000.00 - 99'200.00	174'000.00 - 99'200.00

Véhicules du Service technique				
GX	En cours	Achat de véhicules édilitaires	140'000.00 -12'000.00	140'000.00 - 12'000.00
GX	Approuvé	Achat de véhicules édilitaires	64'000.00 0.00	64'000.00 0.00
Approvisionnement en eau				
FP-RO	En cours	Maillage des réseaux	620'000.00 0.00	200'000.00 0.00
GX	En cours	Etudes protection des sources	133'000.00 0.00	80'000.00 0.00
GX	Approuvé	Déplacements et aménagements de conduites diverses	300'000.00 0.00	60'000.00 0.00
GX		Taxes de raccordement		0.00 - 800'000.00
Protection des eaux				
RO	En cours	Mise en séparatif du réseau Etude et travaux	3'170'000.00 0.00	1'600'000.00 0.00
VG	En cours	Allégements collecteurs, secteur Sud	400'000.00 0.00	240'000.00 0.00
FP	Approuvé	Rte de Fribourg, mise en séparatif	710'000.00 0.00	355'000.00 0.00
GX	Approuvé	PGEE Optimisation	250'000.00 0.00	250'000.00 0.00
GX		Taxes de raccordement		0.00 - 900'000.00
Assainissements de sites pollués				
GX	Approuvé	Travaux d'investigations	62'000.00 0.00	62'000.00 0.00
Cimetières				
CO	En cours	Rénovation mur du cimetière	100'000.00 0.00	100'000.00 0.00
Aménagement du territoire				
FG		Contributions d'équipements		0.00 - 255'000.00
Immeubles du patrimoine financier				
FG	En cours	Frais d'équipements ZAC Longivue	1'566'000.00 - 1'033'000.00	300'000.00
RO	En cours	Vente terrain ZA Combernesse	40'000.00 - 1'190'000.00	40'000.00 - 1'071'000.00
Totaux				9'430'000.00
Excédent de dépenses				- 3'137'200.00
				6'292'800.00

1) La première colonne du tableau ci-dessus indique par une abréviation le(s) village(s) où se situe le projet. L'abréviation GX (pour Gibloux) indique que le projet ou l'objet concerne l'ensemble de la commune.

2) Le statut du projet indique si le projet est en cours (déjà approuvé le Conseil général) ou approuvé (il a fait l'objet d'une décision de crédit d'engagement du Conseil général dans le cadre du budget 2023).



Statistiques fiscales 2020 - quelques chiffres

Les chiffres sont extraits de la statistique fiscale cantonale 2020 publiée en novembre 2022 par la Direction cantonale des finances, établie sur la base de l'état des taxations arrêté au 30 juin 2022.

Impôt cantonal sur le revenu des personnes physiques

178'812 contribuables (sur 200'806) se sont acquittés d'un total de 826.8 millions de francs (+0.52% par rapport à 2019) pour un revenu imposable total de 9.948 milliards de francs (+1% par rapport à 2019).

- 55.2% des personnes physiques ont un revenu imposable inférieur à 50'000 francs. Ils ont payé 16.9% des impôts sur le revenu.
- 33% des personnes physiques ont un revenu imposable situé entre 50'000 francs et 100'000 francs. Ils ont payé 40.6% des impôts sur le revenu.
- 11.8% des personnes physiques ont un revenu imposable supérieur à 100'000 francs. Ils ont payé 42.5% des impôts sur le revenu.

Impôt cantonal sur la fortune des personnes physiques

68'410 contribuables (sur 200'806) se sont acquittés d'un total de 94.8 millions de francs (+4.96% par rapport à 2019) pour une fortune imposable totale de 32.1 milliards de francs (+4.98% par rapport à 2019).

- 74.9% des personnes physiques ont une fortune imposable inférieure à 100'000 francs. Ils ont payé 2.0% des impôts sur la fortune.
- 22% des personnes physiques ont une fortune imposable située entre 100'000 francs et 1'000'000 de francs. Ils ont payé 38.3 % des impôts sur la fortune.
- 3.1% des personnes physiques ont une fortune imposable supérieure à 1'000'000 de francs. Ils ont payé 59.7% des impôts sur la fortune.

Cotes cantonales 2020 par communes des impôts sur les personnes physiques

Impôt total = impôt sur revenu + impôt sur la fortune en **Fr./habitant** sans application du coefficient de l'impôt communal.

District de la Sarine

Fribourg Ville	2'844.00
Moyenne Sarine-Campagne	2'926.00
• la plus basse (Senèdes)	1'961.00
• la plus haute (Pierrafortscha)	5'246.00
Gibloux	2'710.00 (+ 2.65 % par rapport à 2019)

Canton

Médiane - la moitié des communes ont une cote	>2'679.00
Moyenne	2'833.00
La plus basse : Prévondavaux	1'825.00
Le podium :	
Grengring	11'855.00
Crésuz	6'683.00
Muntelier	5'728.00

Pour plus de détails voir : <https://www.fr.ch/sites/default/files/2022-11/statistique-fiscale-2020.pdf>

Calendrier pour la facturation des taxes, impôts et autres contributions

Objet	Facturation	Échéance	Commentaire
Contribution immobilière	Février	31 mars	
Impôts sur les chiens	Mars	30 avril	
Impôts	Mai	30 juin au 28 février	9 acomptes + solde
Eau et épuration	Juin	31 juillet	Acomptes (50% de la facture de l'année précédente ou à défaut la taxe de base facturable)
Déchets	Octobre	30 novembre	
Taxe non pompier	Octobre	30 novembre	
Eau et épuration	Novembre	31 décembre	Solde des taxes annuelles
Parchets communaux	Novembre	31 décembre	

Les diverses taxes sont facturées en application des règlements communaux en vigueur, qui sont à disposition sur le site internet communal : <https://commune-gibloux.ch>, sauf pour la taxe non pompier. En effet, celle-ci est désormais facturée par la commune mais selon un tarif défini par le Réseau Santé de la Sarine, en charge des sapeurs-pompiers du district depuis le 1^{er} janvier 2023. Elle se monte à Fr. 100.00 par année et par personne assujettie.

Les voies de droit, en cas de réclamation sur une facture, sont inscrites au verso des factures. Nous soulignons la nécessité de respecter les délais qui y sont prévus.

Facturation des impôts

Règles générales de facturation des impôts

La facturation des impôts sur les personnes physiques et les personnes morales est prévue selon la forme standard : 9 acomptes + le solde. Comme annoncé dans le paragraphe ci-dessus, le calendrier appliqué est le suivant :

- échéances des 9 acomptes de fin juin à fin février,
- établissement du décompte dès réception de l'avis de taxation établi par le Service cantonal des contributions.

À l'exception de la Paroisse de Vuisternens-en-Ogoz, l'impôt paroissial sur les personnes physiques est facturé par la commune.

Comment les acomptes ont-ils été calculés ?

Le montant des acomptes est calculé sur la base de la cote de la dernière taxation fiscale connue. Il est de la responsabilité des contribuables de vérifier qu'ils ont reçu des acomptes d'impôts et que le montant des acomptes correspond à leur situation fiscale actuelle. Si tel n'est pas le cas (par ex. revenu antérieur extraordinaire, modification durable de l'activité), vous avez la possibilité de contacter le Service des finances (tél. 026 552 59 05 ou finances@commune-gibloux.ch) afin d'adapter vos acomptes. En cas d'augmentation de vos revenus, ceci vous évitera de devoir payer un montant important en une fois lors de l'établissement du décompte final.

A quelle date vais-je recevoir le décompte final de mes impôts ?

Avec l'introduction de la taxation annuelle, l'impôt 2022 sera basé sur les revenus obtenus durant l'année 2022. Aussi, ce ne sera qu'à partir de 2023, après l'examen de votre déclaration indiquant vos revenus 2022, que le Service des finances pourra établir, sur la base des indications du Service cantonal des contributions, le décompte du solde de l'impôt 2022.

Et les intérêts ?

Si les acomptes versés se révèlent insuffisants pour couvrir l'impôt fixé par la taxation, les compléments à payer font l'objet d'une facturation d'intérêts compensatoires jusqu'à l'année fiscale 2022 (taux revu à 0% pour 2022). Ils sont calculés à partir du 30 juin de l'année suivante jusqu'au moment de l'établissement de votre décompte. Cet intérêt est supprimé dès l'année fiscale 2023. En revanche, si les acomptes payés sont trop élevés, un intérêt rémunérateur au taux de 3 % sera accordé sur les montants remboursés. Nous appliquons les mêmes taux que le Service des contributions.

A quoi sert le bulletin intitulé « Acompte volontaire 2022 » ?

Après avoir rempli votre déclaration 2022, au début de l'année 2023, vous pouvez calculer votre revenu et votre fortune imposables 2022. Si, à ce moment-là, vous constatez que l'impôt réellement dû est sensiblement plus élevé que les acomptes payés, il est encore temps pour compléter le versement de vos acomptes 2022, afin de limiter le montant à payer au moment de l'établissement du décompte final et afin d'éviter ou de réduire la facturation d'intérêts compensatoires. A cet effet, un bulletin de versement, intitulé « Acompte volontaire 2022 », à compléter à votre convenance, est joint à l'envoi des acomptes.

Ordre de paiement permanent

Si vous mandatez un établissement bancaire ou postal pour effectuer vos paiements, vous devez modifier chaque année l'ordre permanent en précisant bien l'année pour laquelle les versements sont à effectuer (joindre les bulletins de versement qui sont codifiés). En effet, il est important que vos versements soient mis en compte sur la « bonne » année.

Recommandations et divers

Pour vos paiements, nous vous prions d'utiliser exclusivement les bulletins de versement QR joints aux factures qui vous sont adressées et de saisir ou scanner toutes les données de codage en cas de paiement par e-banking, faute de quoi le montant versé ne sera pas attribué correctement lors de la reprise automatique des paiements par notre système informatique.

Lorsque les circonstances le justifient, un arrangement peut être accordé pour le paiement d'une facture, sur demande écrite, et moyennant intérêts (au taux actuel de 1.5 %) et frais facturés en sus (actuellement Fr. 20.00 dès 6 mensualités, voir document « Emoluments de chancellerie » publié sur notre site internet <https://www.commune-gibloux.ch>).

Par ailleurs, nous nous référons aux communications figurant au verso des factures. En particulier, nous soulignons que le délai de contestation des factures est de 30 jours dès réception.



Conseil des parents

Un poste est à repourvoir au sein du Conseil des parents pour le village de Vuisternens-en-Ogoz, suite au départ de son représentant. Un second poste est également à repourvoir pour les villages de Farvagny-le-Grand, Farvagny-le-Petit, Posat et Grenilles.

Le Conseil des parents a pour but de maintenir un dialogue entre les autorités et les parents sur différents sujets en lien avec l'école, en tenant compte de l'avis des parents et en valorisant leur expérience. Cet organe consultatif a également pour objectif de collaborer à la dynamisation du cercle scolaire en reprenant certaines tâches qu'assumaient les commissions scolaires.

Toute personne intéressée à intégrer le Conseil des parents est priée d'adresser un bref CV à l'Administration scolaire et extra-scolaire jusqu'au 15 avril 2023. Vous trouverez toutes les informations plus en détail sur le site internet <https://cs.commune-gibloux.ch/informations-generales/conseil-des-parents>.

Futur 1H (rentrée scolaire 2023/2024) – RAPPEL

Les enfants nés entre le 1^{er} août 2018 et le 31 juillet 2019 seront en âge de commencer la 1H au mois d'août prochain.

Un courrier a été adressé à tous les parents concernés début janvier et le délai de retour des formulaires d'inscription était fixé au **27 février 2023**.

En cas d'oubli, nous vous demandons de bien vouloir contacter rapidement l'Administration scolaire (026 552 59 04 ou admin.scolaire@commune-gibloux.ch).

Pour terminer, nous vous rappelons également le formulaire du bilan de santé de votre enfant, signé par son médecin traitant, à nous retourner jusqu'au **30 mars 2023**.



Information sur les inscriptions aux accueils extrascolaires

La Commune de Gibloux met à disposition des parents quatre accueils extrascolaires situés à Estavayer-le-Gibloux, Farvagny-le-Grand, Rossens et Vuisternens-en-Ogoz. Ces quatre accueils proposent de prendre en charge vos enfants en dehors du temps scolaire. Vos enfants peuvent être accueillis par nos équipes de 07h00 à 18h30, notamment durant le temps de midi. Les formulaires d'inscriptions sont disponibles sur notre site internet et le délai de remise des inscriptions pour l'année scolaire 2023/2024 est fixé au **30 mars 2023**.

Durant certaines vacances scolaires (été, automne, Carnaval et Pâques), un accueil extrascolaire est également ouvert de 07h00 à 18h30. Tous les enfants scolarisés dans le cercle scolaire de Gibloux et hors Gibloux peuvent s'inscrire à l'Accueil extrascolaire vacances, y compris ceux qui ne se sont pas inscrits à l'AES pour la présente année scolaire. Le tarif se fixe en fonction du revenu fiscal déterminant du groupe familial (mariés ou concubins). Le prix des repas est à payer en plus du tarif d'accueil.

Inscriptions et autres informations disponibles sous : <https://commune-gibloux.ch/ecole-formation/accueil-extrascolaire>





Canapé forestier des écoles

Les enseignant-e-s du cercle scolaire de Farvagny et Vuisternens-en-Ogoz sont très contents de vous annoncer la construction du canapé forestier du Bois de Faye.

Avec l'autorisation du propriétaire de la forêt, de la Commune de Gibloux et avec l'aide des parents d'élèves, nous avons construit un lieu sécurisant au cœur de la nature, comme un complément à la salle de classe, pour permettre aux enfants d'étudier en plein air.

Le canapé forestier, le creux de feu, les cabanes, les constructions, sont à la disposition de toutes les classes et des familles à condition de respecter quelques règles.

Pour une bonne collaboration entre tous les visiteurs de la forêt au canapé forestier je :

- ramasse mes déchets en partant
- respecte ce lieu naturel et magique
- ne démonte pas les installations
- n'utilise pas le bois des constructions pour faire du feu
- n'utilise pas la bâche, seuls les enseignants du cercle scolaire peuvent le faire
- peux déplacer des rondins, les tables et les bancs et je les remets en place

Nous vous souhaitons de prendre du plaisir à être dans ce lieu magique et vous remercions de le laisser en bon état pour les enfants des écoles.



Les Enseignant-e-s

Pédibus

Le Pedibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite d'un adulte.

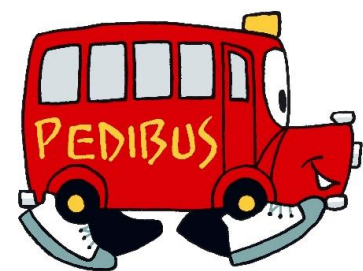
Une ligne Pedibus se met facilement en place à partir d'un quartier pour se rendre à l'école ou à l'arrêt de bus. Deux familles suffisent pour ouvrir une ligne Pedibus. Son horaire est choisi en fonction des besoins des familles participantes.

Son potentiel est flexible et adaptable à diverses situations et se profile comme une pratique qui a de nombreux avantages :

- les élèves arrivent disposés à l'apprentissage en classe selon le témoignage d'enseignant-e-s
- le Pedibus permet de diminuer le trafic aux abords de l'école et des arrêts de bus
- les élèves sont pris en charge en toute sécurité sur le trajet de l'école par un ou plusieurs adultes
- aller à pied à l'école favorise la santé par l'activité physique
- ce système permet de créer des liens entre élèves et entre enfants, parents et grands-parents

Convivial, sain, économique et écologique, le Pedibus est une invention qui change la vie !

Le Conseil des parents a notamment été mandaté pour reprendre ce projet et développer les diverses lignes pédibus.





Opération coup de balai

Le 24 mars prochain aura lieu l'opération « Coup de balai » avec les élèves de notre Commune sous la surveillance et avec les conseils du Service technique.

Les trois établissements du cercle scolaire de Gibloux iront traquer les déchets qui jonchent notre campagne.

Politique Enfance et Jeunesse

Dans son rapport, la Commune de Gibloux présente les travaux effectués en matière de politique de l'Enfance et de la Jeunesse (PEJ) et expose des propositions pour ses développements futurs. Ce rapport ayant été adopté à la fin de l'année 2022, il a d'ores et déjà permis de prévoir l'engagement d'un-e délégué-e à l'enfance et à la jeunesse d'ici l'automne 2023. Cette personne sera responsable de la pérennisation de la politique enfance et jeunesse et permettra le développement de celle-ci. En parallèle, le Conseil communal a mandaté la fondation REPER pour effectuer une « expertise jeunesse », dont les frais ont été pris en charge par le Canton.

De plus amples informations se trouvent sur notre site internet en suivant le lien ci-après :

<https://commune-gibloux.ch/culture-loisirs/sondages>

FriTime Gibloux

Ce projet permet de faire découvrir de nombreuses activités extrascolaires **aux enfants de la Commune** en y associant le réseau associatif local et en valorisant le travail bénévole en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Un groupe de coordination, composé de personnes bénévoles issues de la **Commune, a été mis sur pied pour promouvoir le projet.**

Toutes les activités proposées par FriTime Gibloux se trouvent sur le site internet de la Commune, sous : <https://cs.commune-gibloux.ch/autres-services/fritime-gibloux>.

Un des points forts de cette année 2022 a été l'activité « Cinéma », qui a permis aux nombreux enfants présents de visionner un film d'une famille de la région. La famille de Mme Sonia Seydoux avait, en effet, effectué un grand voyage avec ses ânes il y a quelques années. Divers intervenants ont participé aux ateliers qui étaient proposés ensuite, dont M. Rémy Descloux, originaire de la Commune, qui était parti pour un tour du monde à pied. La journée s'est terminée par un goûter, suivi d'un apéritif afin de remercier toutes les personnes qui prennent de leur temps pour organiser et proposer des activités à nos enfants tout au long de l'année.

Le Dicastère responsable profite de cette occasion pour remercier chaleureusement toutes les personnes qui s'investissent pour ce projet, les différents intervenants et, plus particulièrement, Mme Marion Chavanne, responsable du groupe de planification !

Groupe de planification FriTime



Le groupe de planification FriTime est composé de personnes désireuses de prendre un peu de leur temps afin d'organiser des activités pour les enfants jusqu'à douze ans. Comme indiqué ci-avant, le projet rencontre un succès très important : de nombreuses familles sont désireuses que l'offre puisse encore s'étoffer.

Afin de pouvoir continuer à proposer ces activités aux enfants de notre Commune et de pouvoir développer le projet, le groupe de planification FriTime cherche à se renforcer. Les personnes intéressées peuvent contacter la personne en charge du Dicastère, M. Julien Gremaud, syndic (julien.gremaud@commune-gibloux.ch ou 079/442 70 82).

Le groupe de planification se réunit environ trois fois par année pour des séances qui ne durent pas plus de deux heures. Ces séances sont rémunérées. Chacun-e des membres du groupe de planification est responsable, en général, de trois à quatre activités par année.

N'hésitez pas à vous engager pour nos enfants et rejoignez un groupe de travail dynamique, pragmatique et plein d'idées !

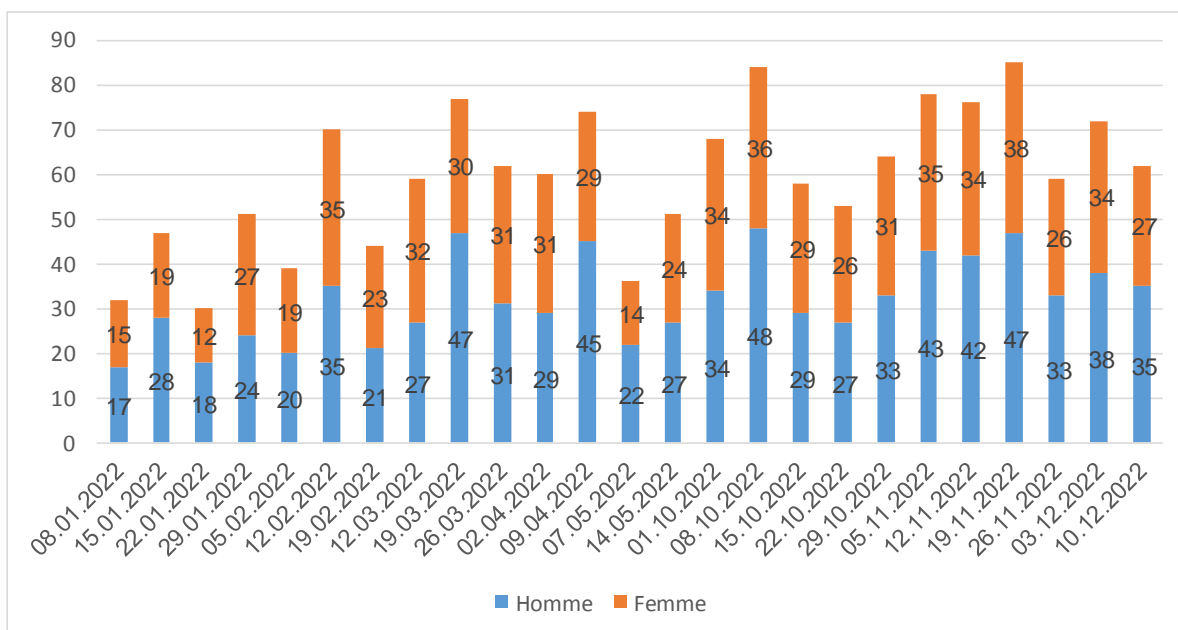
Midnight Gibloux

Midnight Gibloux est un projet commun entre les Communes de Gibloux et Hauterive/FR, développé en collaboration avec la Fondation Idée Sport. Il consiste à ouvrir les salles de sport le samedi soir afin de permettre aux jeunes de 12 à 17 ans de bénéficier d'un espace qu'ils peuvent s'approprier afin d'y pratiquer des activités sportives et culturelles, ou simplement d'échanger et de se rencontrer.

Au cours de l'année écoulée, le projet a, comme à l'accoutumée, été plébiscité par les jeunes, comme le démontrent les statistiques transmises par la Fondation :

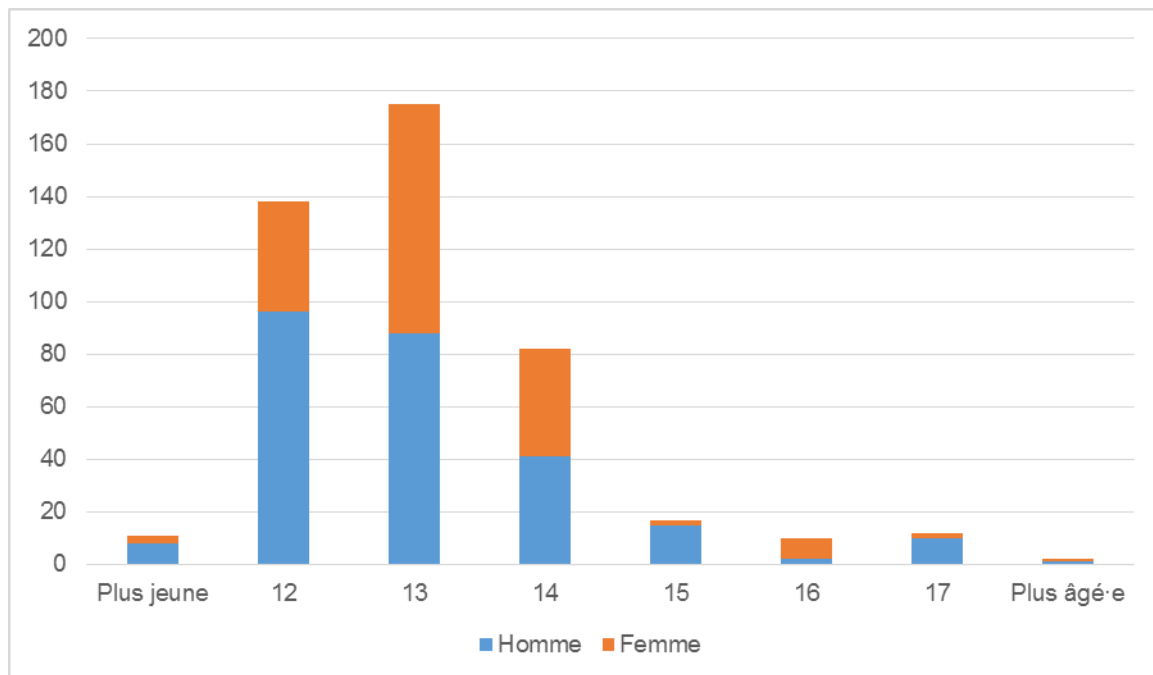
	2020	2021	2022
Données du projet Midnight Gibloux			
Événements	14	25	25
Nombre de participant·e·s enregistré·e·s			
Total	349	265	464
Hommes	203	142	240
Femmes	146	123	224
Nombre de visites			
Total	972	1652	1495
Hommes	577	886	802
Femmes	395	766	693
Statistiques de la participation par soirée			
Moyenne participation totale	69.4	66.5	57.3
Moyenne hommes	41.2	35.6	30.8
Moyenne femmes	28.2	31	26.5
Maximum	143	109	85
Minimum	29	39	30

Participation par événement



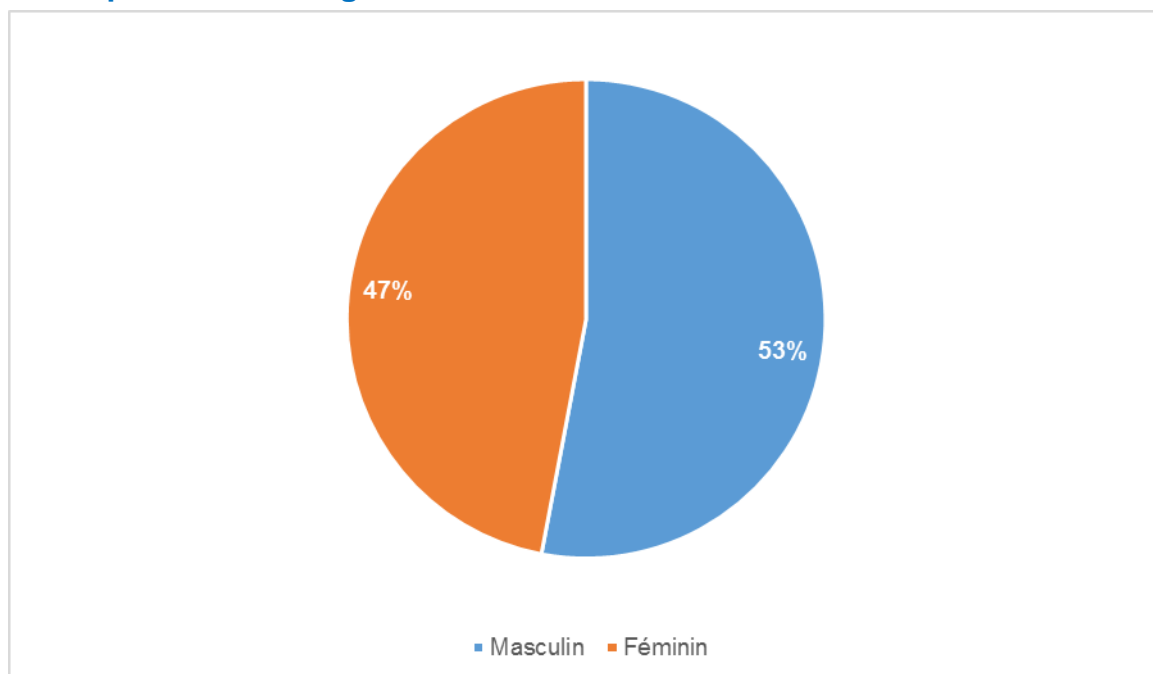
Comme depuis son lancement, le Midnight Gibloux attire les jeunes. Le projet reste l'un des projets les plus visités en Suisse romande, si ce n'est le plus fréquenté. Les responsables planchent sur la légère baisse de fréquentation en 2022, qui est certainement également due au fait que toutes les activités ont pu reprendre suite à la pandémie.

Participation selon l'âge



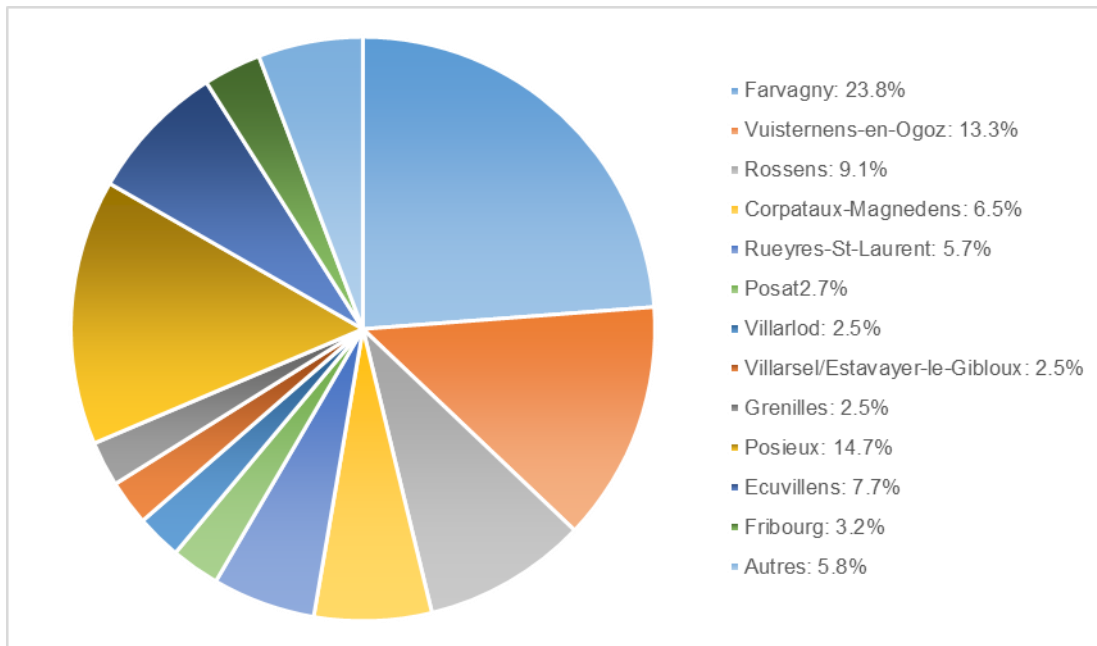
Sur le graphique ci-dessus, l'on constate que la grande majorité des participant-e-s au projet restent les jeunes âgés de 12 à 15 ans.

Participation selon le genre



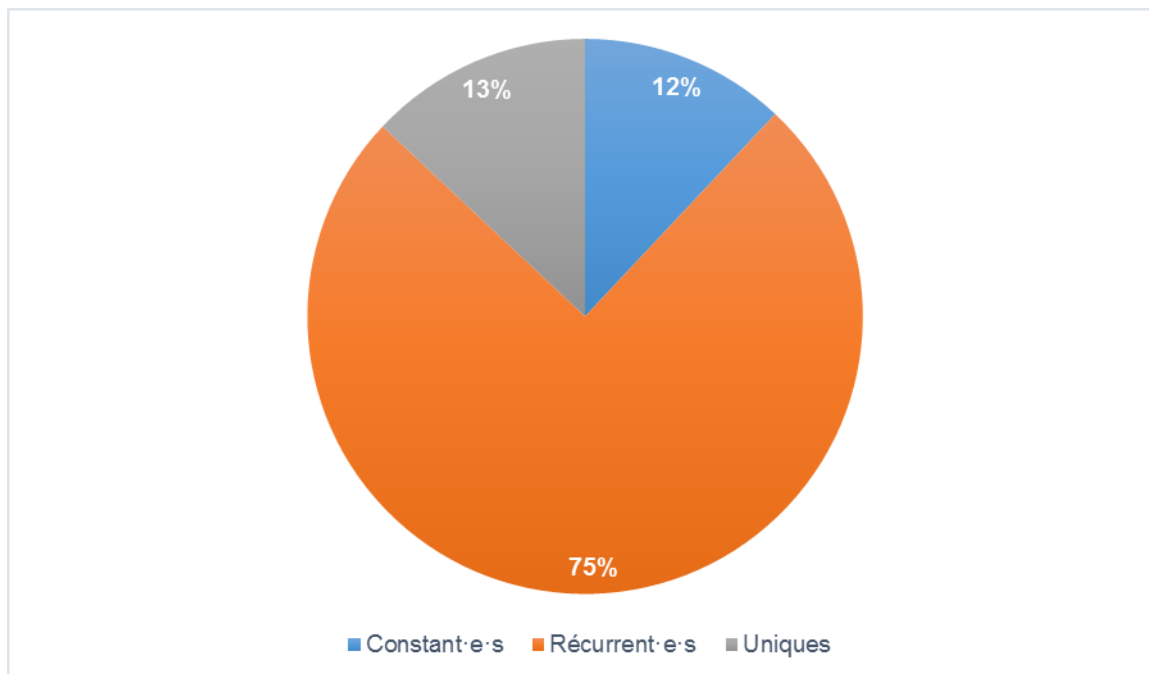
La parité en termes de participation selon le genre est toujours quasiment respectée dans le Midnight Gibloux. L'objectif fixé en 2020 est donc en passe d'être atteint et les chiffres sont exactement les mêmes que lors de l'année 2021. Cette répartition est très satisfaisante ; peu de projets idoines arrivent à une telle parité. Cela démontre que les actions mises en place et les activités proposées conviennent à chacun-e sans différence de genre, faisant du Midnight Gibloux un exemple dans ce domaine.

Domicile des participant-e-s



Une grande majorité (68%) des participant-e-s provient de la Commune de Gibloux. Les jeunes de Posieux et Ecuvillens (Commune d'Hauterive) représentent respectivement 14% et 6% des participant-e-s, soit exactement la même proportion que lors de l'année 2021. D'une manière générale, les chiffres sont stables par rapport à l'année 2021 et aucun changement majeur de fréquentation n'est à noter pour un village en particulier.

Constance des participant-e-s



La part des visites uniques reste inchangée par rapport à 2021. En revanche, un changement s'observe entre les visites constantes¹ qui ont drastiquement diminué par rapport à 2021 (12% en 2022 contre 42% en 2021). De ce fait, les visites récurrentes² (45% en 2021) ont très largement augmenté pour passer à 75%. Cela confirme donc la volonté des participant-e-s de profiter d'une offre libre n'impliquant pas d'obligation de participation régulière.

¹ Visites constantes : présent-e-s à plus de la moitié des événements

² Visites récurrentes : présent-e-s plus d'une fois, mais à moins de la moitié des événements

Autres actions

Le 18 novembre 2022, une quarantaine de jeunes ayant atteint l'âge de la majorité a participé à la promotion civique. Ce fut l'occasion de discuter des préoccupations de ces jeunes, mais également de passer un moment convivial. Après une présentation et une discussion autour des nouveaux droits et des nouvelles obligations qu'implique l'accès à la majorité (sous la forme d'un « kahoot », format effectué pour la première fois en 2023 et très apprécié des participant-e-s), la soirée s'est poursuivie tout d'abord au Lasergame à Bulle, puis lors d'un souper à Rossens.

La Commission Enfance et Jeunesse (CEJ) s'est penchée sur l'organisation des promotions civiques. Le format actuel a été discuté avec les jeunes présent-e-s et il est ressorti des deux dernières éditions que ceci convient parfaitement à l'extrême majorité des participant-e-s. Ainsi, le projet dans son format actuel sera reconduit pour l'année 2023 et les années suivantes.

CULTURE - SPORT - LOISIRS

Remise du Prix culturel de Gibloux 2021



M. Pascal Gendre



Remise du prix culturel 2021 à M. Gendre par Mme Geneviève Frick, Conseillère communale

Le Prix culturel 2021 a été remis à son lauréat, M. Pascal Gendre, par Mme Geneviève Frick, Conseillère communale, le vendredi 25 novembre 2022 à la salle polyvalente d'Estavayer-le-Gibloux dans le cadre d'une soirée organisée et animée par les chœurs mixtes d'Estavayer-le-Gibloux et de Villarlod ainsi que la fanfare l'Écho du Glèbe. Nous lui adressons à nouveau toutes nos félicitations !

Prix culturel de Gibloux 2022

Parmi les 4 dossiers reçus, le jury du Prix culturel de la Commune de Gibloux a attribué le prix de l'édition 2022 à **M. Laurent Eltschinger, écrivain**. Né en 1972 à Posat, M. Eltschinger a grandi dans ce village. Le Conseil communal tient à féliciter M. Laurent Eltschinger. L'attribution de ce prix fera l'objet d'un article détaillé dans le prochain bulletin communal.



Mérite sportif de Gibloux 2022 – Prolongation du délai

Aucun dossier relatif au Mérite sportif de Gibloux 2022 n'ayant été déposé, le délai pour le dépôt des dossiers de candidature à l'édition 2022 **est prolongé jusqu'au 31 mars 2023.**



NATURE ET PAYSAGE

Un coup de jeune dans les marais

Vous avez sûrement remarqué la présence de machines forestières dans certains marais de la Commune ces deux dernières années. En effet, d'importants travaux d'entretien y ont été réalisés sous la conduite du Service des forêts et de la nature (SFN). La vision d'engins de chantier, dans un biotope, en train d'arracher des buissons ou de l'état boueux du site juste après travaux peut interpeller la population. Pourquoi intervenir de manière si drastique dans un milieu naturel ? Les impacts paraissent destructeurs et en contradiction totale avec la tranquillité dont doivent bénéficier la faune et la flore qui s'y rencontrent.

Cependant, ces perturbations artificielles s'avèrent nécessaires afin de redynamiser des marais dont l'évolution naturelle actuelle tend à leur disparition. En effet, la plupart des marais existants, que ce soit à l'échelle locale ou mondiale, manquent cruellement d'eau. D'ailleurs, les zones humides ont considérablement diminué et le rapport technique (2021) de la Stratégie cantonale biodiversité relève que « plus de 95% des marais ont disparu du canton de Fribourg depuis le début du XX^e siècle. »

La visualisation de cartes historiques ou de photos aériennes anciennes permet aisément de s'imaginer la nature du paysage local d'un passé pas si lointain. Si de nombreuses zones humides ont été asséchées au profit des constructions ou d'activités agricoles, il apparaît indispensable dès lors de tout mettre en œuvre pour préserver les milieux humides présents aujourd'hui sur le territoire communal de Gibloux.

L'ennemi principal des marais est le manque d'eau. Il n'est certes pas possible d'influencer les quantités d'eau apportées par les précipitations. Par contre, il est possible de limiter les pertes d'eau par des mesures d'entretien. La présence d'une végétation ligneuse dense (buissons et arbres) au sein d'un marais est symptomatique d'un marais dont la dynamique naturelle est perturbée et résulte d'atteintes de son régime hydrologique. Par exemple, des drainages dans le bassin versant voire dans le marais-même forcent l'écoulement de l'eau et empêchent une humidification du sol suffisante. Cela permet l'émergence de buissons et d'arbres. Dès leur apparition, ils absorbent d'importantes quantités d'eau ce qui tend à assécher le milieu et rend le sol plus favorable pour la croissance et l'expansion de la végétation ligneuse. Ce qui renforce cette tendance à l'assèchement, et ainsi de suite... jusqu'à ce qu'une forêt s'installe définitivement. Il est alors essentiel de contenir les buissons et les arbres dans les zones humides.



Evolution du marais « Les Moteyres », également appelé « Le Biolley », situé au bord de l'autoroute à Farvagny. Sur ces photos aériennes, la colonisation du site par la végétation ligneuse est nettement visible (source images aériennes : swisstopo)

Certains marais ne nécessitent que de la surveillance et des interventions d'entretien légères comme de la fauche ou un débroussaillage ciblé. Alors que d'autres ont besoin d'interventions mécaniques

plus conséquentes, afin de les rouvrir et de leur rendre leurs fonctions biologiques. On peut alors parler de mesures de régénération.

Afin de limiter l'impact direct sur les espèces présentes, les entretiens sont réalisés de la fin de l'été, lorsque la plupart des espèces ont terminé leur cycle de reproduction et que les milieux sont moins humides, à la fin de l'hiver, lorsque le sol est gelé et juste avant le retour des premiers amphibiens sur leurs sites de ponte. D'autre part, les travaux mécanisés doivent toujours être effectués uniquement sur une partie du site, et jamais sur l'entier de la surface. Finalement, ces interventions à l'aide de machines forestières restent ponctuelles et ne seront, en principe, pas reconduites régulièrement. Ces mesures, considérées comme forestières, consistent principalement en l'arrachage de buissons ou l'abattage d'arbres. Elles sont généralement complétées par des mesures hydrologiques, visant également à conserver l'eau dans les marais et/ou à créer de nouveaux plans d'eau.



Curage d'une partie de l'étang Dailles, à Magnedens, à la fin de l'été 2022 dans des conditions sèches. L'étang s'est rapidement rempli sitôt les premières précipitations. Photos : G.Schaub

La plupart des zones humides de la Commune sont des sites de reproduction de batraciens d'importance cantonale voire même nationale (!). De ce fait, les frais de suivi et les coûts liés aux travaux d'entretien sont pris en charge par l'Etat de Fribourg. D'ailleurs, on recense un nombre important de biotopes humides et ce réseau en fait un « hotspot » suisse pour les amphibiens, une chance pour la Commune de Gibloux !

Les marais de la région abritent un patrimoine naturel menacé qu'il faut absolument préserver. Les milieux humides doivent rester humides pour permettre aux différentes espèces qui leur sont inféodées de pouvoir s'y reproduire et ainsi maintenir l'équilibre de ces écosystèmes fragiles. L'être humain a un rôle crucial à jouer et détient les clés pour préserver son environnement !

Grégoire Schaub (Natura Consultus) – biologiste

Renseignements complémentaires auprès du Service des forêts et de la nature de l'Etat de Fribourg (SFN) - section nature et paysage.

MOBILITÉ

Vélos électriques combinés aux transports publics

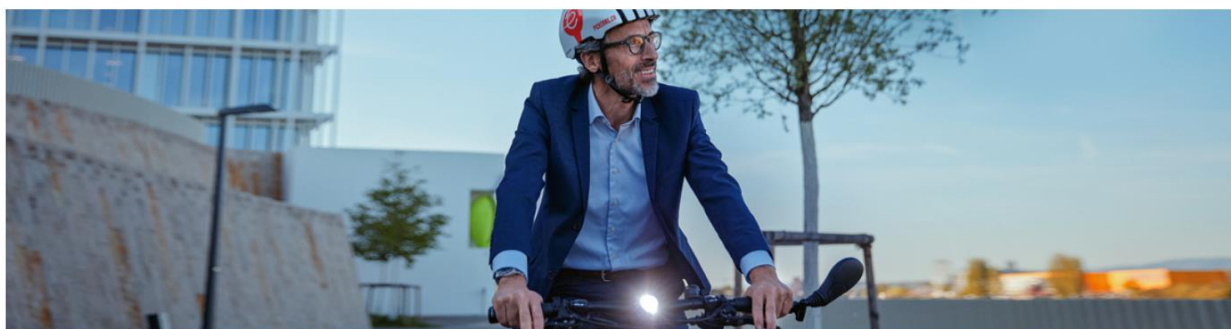
Nous vous rappelons que les vélos de l'offre Pick-e-Bike sont mis à disposition, en partenariat avec les TPF, depuis le 1^{er} octobre 2021 pour une phase test.

Ce système de partage d'e-bikes est très pratique, simple et économique pour se rendre à son travail, faire ses achats ou se balader par exemple.



Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site TPF :

<https://www.tpf.ch/fr/abos-et-billets/mobilite-combinee/pick-e-bike>



Pick-e-Bike



Pick-e-Bike, l'e-mobilité en deux-roues au quotidien

Avancer plutôt qu'attendre dans les bouchons ! Combiner les transports publics et le vélo pour vous rendre sur votre lieu de travail. Pick-e-Bike est le système de partage de vélos électriques. Rapide, simple et économique.

La localisation des vélos, le verrouillage et le déverrouillage des vélos, ainsi que le paiement se font via l'application gratuite Pick-e-Bike disponible sur les smartphones. Seul le temps d'utilisation des vélos est facturé, au tarif de CHF 0,35 la minute. Les dix premières minutes de la première utilisation sont gratuites.

Stations en fonction sur le territoire de la Commune de Gibloux

Déploiement Région Gibloux		
Emplacement	Projet nombre de vélos	Remarque
Villarlod	2	Station à l'essai
Villarsel-le-Gibloux	2	Station à l'essai
Rueyres-St-Laurent	2	Station à l'essai
Estavayer-le-Gibloux	2	Station à l'essai
Farvagny-le-Grand, Poste	4	Station à l'essai
Posat	2	Station à l'essai
Magnedens	2	Station à l'essai
Rossens, In Riaux	4	Nouvelle station à l'essai
Rossens, Village	2	Nouvelle station à l'essai
Grenilles	2	Nouvelle station à l'essai
	24	

LE CONSEIL GÉNÉRAL

Décisions du Conseil général

Dans sa séance du 5 et 6 décembre 2022, le Conseil général a :

- Pris connaissance de la réponse à la proposition du Conseil général du 30 mars 2021 concernant la révision partielle des règlements communaux sur les eaux
- Approuvé la révision partielle du règlement relatif à la distribution d'eau potable
- Approuvé la révision partielle du règlement relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux
- Pris connaissance du plan financier 2023-2027 de la Commune de Gibloux
- Accepté le budget 2023 du compte de résultats de la Commune de Gibloux présentant un excédent de produits de CHF 49'351.60
- Approuvé le budget 2023 des investissements de la Commune de Gibloux – crédits d'engagement :
 - Vuisternens-en-Ogoz – stand de tir – remplacement des cibles CHF 182'000.-
 - Estavayer-le-Gibloux – interventions diverses sur le centre scolaire CHF 165'000.-
 - Farvagny-le-Grand – réfection intérieure de la salle de sport CHF 80'000.-
 - Développement du tourisme doux CHF 200'000.-
 - Farvagny-le-Petit et Farvagny-le-Grand – réfection de la Route de Fribourg CHF 3'600'000.-
 - Farvagny-le-Petit – aménagement zones 30 km/h CHF 250'000.-
 - Vuisternens-en-Ogoz – réfection du Chemin de la Scie CHF 180'000.-
 - Vuisternens-en-Ogoz et Rueyres-St-Laurent – réfection des routes et chemins agricoles subventionnés, tranche 2023 CHF 174'000.-
 - Posat – canalisation de décharge du collecteur de la Route St-Jacques CHF 80'000.-
 - Achat de véhicules édilitaires CHF 64'000.-
 - Déplacement et aménagement de conduites diverses d'adduction d'eau CHF 300'000.-
 - PGEE Gibloux – optimisation CHF 250'000.-
 - Travaux d'investigation sur les sites pollués CHF 62'000.-
- Accepté le budget 2023 du compte de résultats du Home médicalisé du Gibloux (HMG) présentant un excédent de charges de CHF 112'752.-
- Approuvé le budget 2023 des investissements du Home médicalisé du Gibloux (HMG), crédits d'engagement :
 - Agrandissement de la cafétéria et salle d'animation CHF 1'300'000.-
 - Rénovation des sols de 45 chambres, par étapes, entre 2023 et 2025 CHF 130'500.-
 - Achat d'un projecteur équipé d'un détecteur de mouvement CHF 11'000.-
 - Achat d'un outil de cuisine CHF 7'000.-
 - Achat d'une cellule de refroidissement CHF 17'000.-
- Accepté le règlement des finances du Home médicalisé du Gibloux (HMG)
- Accepté la proposition de la commission financière - Octroi d'une ristourne d'impôts sur l'année 2022

Dates des prochaines séances :

- Mercredi 29 mars 2023
- Mardi et mercredi 30 et 31 mai 2023
- Jeudi 5 octobre 2023
- Lundi et mardi 4 et 5 décembre 2023

INFORMATIONS DE L'ADMINISTRATION

PERSONNEL COMMUNAL

Mutations au sein du personnel communal durant l'année 2022

Engagements

Service administratif

Jolliet Marielle	Contrôle des habitants
Ingold Geneviève	Bibliothèques
Raboud Justine	Bibliothèques
Overney Annabelle	Secrétariat général
Küng Sylvie	Ressources humaines

Service social

Stempfel Marèva	Assistance sociale
Uldry Vanessa	Assistance sociale

Service technique

Eltschinger Patrick	Direction
Richard Anne-Aymonne	Urbanisme et constructions
Baeriswyl Gabriel	Nature, paysage et mobilité
Pittet Mathieu	Edilité
Kolly Jonathan	Edilité
Devaud Patrick	Edilité
Bigler Christophe	Edilité
Gerber Caroline	Bâtiments

Service population

Surchat Deborah	Accueils extrascolaires
Brülhart Véronique	Accueils extrascolaires
Droux Sarah	Affaires scolaires et extrascolaires
Oberson Carole	Affaires scolaires et extrascolaires
Roulin Anne	Affaires scolaires et extrascolaires

Apprentissage

Kolly Marie	Employée de commerce
-------------	----------------------



Départs et retraites

Service administratif Progin Claire-Lise Borcard Joseph	Bibliothèques Secrétariat général
Service social Martins Moreira Carrillo Cindy Stempfel Marèva	Assistance sociale Assistance sociale
Service technique Blanc Jérôme Devaud Patrick Marro Corine	Déchetterie Edilité Bâtiments
Service population Gomez Chantal Lombardo Valentin Wylér Aileen Oberson Béatrice	Natation Accueils extrascolaires Accueils extrascolaires Accueils extrascolaires
Apprentissage Gürsültür Meliha	Employée de commerce



Au revoir !

ADMINISTRATION

Application iSarine – plus besoin de rechercher l’information, laissez-la venir à vous

Le district de la Sarine s’est doté, par le biais de l’Association Régionale de la Sarine (ARS), d’une application destinée aux communes et associations de communes leur permettant de diffuser des informations et actualités importantes à l’intention de la population grâce à des notifications.



Des informations telles que des événements majeurs, des coupures d’eau, des fermetures de route ou déviations, des risques d’inondation, des fermetures de déchetteries, l’état des sentiers, etc. seront régulièrement publiées via cette application afin d’informer la population locale des actualités. La prestation pourrait, à futur, être étendue à d’autres informations liées à la vie villageoise. Aucune inscription n’est nécessaire et vous pouvez simplement ajouter les communes et associations pour lesquelles vous désirez être informé/e dans votre liste de favoris.

Le lien pour le téléchargement de l’application sur votre smartphone est disponible sur notre site internet www.commune-gibloux.ch.

CONTRÔLE DE L’HABITANT

Agence AVS de Gibloux – information

Les particuliers qui souhaitent obtenir des renseignements sur les

- cotisations de l’AVS/AI/APG
- prestations AVS
- prestations complémentaires AVS/AI
- réductions de primes pour l’assurance-maladie (LAMal)
- allocations pour perte de gain et de maternité
- allocations familiales

peuvent le faire en consultant le site internet de la Caisse de compensation du canton de Fribourg à l'adresse : www.caisseavsfr.ch.

L'agence communale AVS de Gibloux, qui se situe à l'administration communale, se tient à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires et vous aide, en cas de nécessité, dans vos démarches administratives.

Vous avez également la possibilité de vous adresser à :

- Pro Senectute, Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg, 026 347 12 40 pour les personnes en âge AVS
- Pro Infirmis, Route St-Nicolas-de Flüe 2, 1700 Fribourg, 058 775 30 00 pour les personnes avec un handicap

Obligation de cotiser à l'AVS/AI/APG - rappel

Qui doit cotiser ?

Toutes les personnes qui exercent en Suisse une activité lucrative dépendante ou indépendante ou qui y ont leur domicile civil sont tenues de payer des cotisations AVS/AI/APG. Les personnes sans activité lucrative sont tenues de payer les cotisations AVS/AI/APG dès qu'elles sont entrées dans leur 21^e année. L'obligation de cotiser prend fin au moment où elles atteignent l'âge ordinaire de la retraite. Actuellement, celui-ci est fixé à 64 ans pour les femmes et à 65 ans pour les hommes.

Ainsi, les bénéficiaires de retraite anticipée, les chômeurs en fin de droit, les étudiants, les personnes en incapacité de travail de longue durée et les invalides qui n'exercent pas d'activité lucrative doivent s'annoncer sans tarder à la caisse cantonale de compensation du canton de domicile, afin de payer des cotisations AVS/AI/APG et de bénéficier, le moment venu, d'une rente AVS ou AI complète. Les personnes dont le/la conjoint-e exerce une activité lucrative à au moins 50%, durant au moins 9 mois dans l'année, dont le revenu annuel est supérieur à CHF 9'701.00 ne sont pas considérées comme personnes sans activité lucrative.

Les lacunes de cotisations peuvent entraîner une réduction des rentes.

Annnonce d'événements relatifs au Contrôle de l'habitant

Le site internet communal www.commune-gibloux.ch, sous la rubrique « Contrôle de l'habitant », vous informe sur les modalités d'annonce au Contrôle de l'habitant ainsi que les documents d'annonce nécessaires pour les événements suivants :

Arrivée	Un passage en personne au guichet de l'administration communale est obligatoire. En imprimant et en complétant le document y relatif, vous serez informés des documents à nous transmettre lors de votre passage.
Départ pour une commune en Suisse ou Déménagement dans la commune	Vous n'avez pas besoin de vous présenter au guichet de l'administration communale pour effectuer ces deux démarches. Veuillez compléter entièrement le document y relatif, le scanner et l'envoyer, <u>avec une copie de votre document d'identité</u> , à l'adresse habitant@commune-gibloux.ch ou l'envoyer par courrier. Lors d'un déménagement dans la commune, veuillez joindre une copie de votre nouveau contrat de bail à loyer.
Départ pour l'étranger	Les personnes qui quittent la Suisse – soit définitivement, soit pour le temps d'un voyage de plusieurs mois à l'étranger (globe-trotteur) – doivent annoncer leur départ en personne au Contrôle de l'habitant au moins six semaines avant la date du départ. Lors de cette annonce, des informations leur seront données sur les différentes formalités à régler avant le départ.

Documents d'identité

Carte d'identité

Les cartes d'identité peuvent être commandées auprès de l'administration communale ou du Service des passeports. Pour une commande de carte d'identité au Service des passeports, voir ci-après pour la prise de rendez-vous.

En cas de commande auprès de l'administration communale, vous devez vous présenter en personne pour signer le formulaire de demande et impérativement apporter les documents suivants :



- 1 photo passeport (la photo doit être de très bonne qualité et récente – moins d'une année) – toutes les informations sur le site : <https://www.ch.ch/fr/documents-et-extraits/passeport-et-carte-d-identite/demander-un-passeport-ou-une-carte-d-identite/>.
Ouvrir la rubrique « données biométriques et photographies » et choisir le lien : une photographie répondant à des règles précises.
- Votre ancienne carte d'identité pour annulation.
- Vous devez déclarer la perte ou le vol de votre pièce d'identité à la police avant de pouvoir en commander une nouvelle. Lors de la commande d'une nouvelle carte d'identité, vous devez vous présenter avec la déclaration de perte/vol à l'administration communale.

Si vous souhaitez vous rendre au Service des passeports à Granges-Paccot vous n'avez pas besoin de fournir de photo, elle sera prise sur place, sans frais. Comme pour la commande auprès de l'administration communale, vous devez également apporter impérativement votre ancienne carte d'identité pour annulation ou une déclaration officielle de perte/vol de la gendarmerie.

Pour les tout petits enfants, nous vous recommandons de vous rendre au Service des passeports qui est équipé pour effectuer des photos de bonne qualité.

Signature des enfants : dès 7 ans.

Délai de livraison : 10 jours ouvrables

Pour une demande simultanée de carte d'identité et de passeport, vous devez vous rendre au Service des Passeports à Granges-Paccot (voir ci-dessous pour une prise de rendez-vous).

Passeport

Pour toute commande de passeport, vous devez vous adresser au Service des passeports à Granges-Paccot.

Il est obligatoire de prendre rendez-vous, sauf en cas d'urgence :

- Soit par internet par le site suivant :
<https://www.fr.ch/vie-quotidienne/documents-didentite/passeports-et-cartes-didentite>
- Soit par téléphone au 026 305 15 26. Temps d'attente possible car la ligne est souvent surchargée.

Signature des enfants : dès 7 ans.

Délai de livraison : 10 jours ouvrables

	Document	Validité	Tarifs
Adulte	Passeport	10 ans	Fr. 145.00
	Carte d'identité	10 ans	Fr. 70.00
	Passeport + Carte d'identité	10 ans	Fr. 158.00
-18 ans	Passeport	5 ans	Fr. 65.00
	Carte d'identité	5 ans	Fr. 35.00
	Passeport + Carte d'identité	5 ans	Fr. 78.00

Voyage à l'étranger d'un mineur non-accompagné

Pour les enfants mineurs qui voyagent à l'étranger sans leur représentant légal, nous proposons une attestation communale pour le prix de CHF 10.-. Un des deux parents (ou dans le cas de parents non mariés, séparés ou divorcés, le parent détenant l'autorité parentale et le droit de garde sur l'enfant) est prié de passer à l'administration communale avec les données concernant le voyage (dates effectives du voyage, date du retour, destination, noms, prénoms, date de naissance et adresse de la personne majeure qui accompagne l'enfant).

Le Touring Club Suisse (TCS) propose un formulaire en ligne, gratuit, mais non attesté par la Commune. Vous pouvez le télécharger à l'adresse suivante : www.commune-gibloux.ch Dans la « recherche » (tout en haut à droite), inscrire : TCS

Invitation de personnes étrangères – déclaration de prise en charge

Les personnes (ci-après : garantes) souhaitant inviter une personne résidant hors de l'UE reçoivent de l'ambassade suisse du pays de résidence de la personne invitée une déclaration de prise en charge à compléter et à présenter à la commune pour contresignature.

Plusieurs documents doivent être annexés à la déclaration de prise en charge. Veuillez nous contacter par courriel (habitant@commune-gibloux.ch) afin d'obtenir la liste de ces documents. Dès que le dossier est complet, nous demandons aux garants de passer en personne à l'administration communale afin de présenter leur dossier.

Afin que l'entrée en Suisse ne soit pas retardée par des questions administratives, nous vous demandons d'effectuer cette démarche sans délai.

Le Contrôle de l'habitant se tient à votre entière disposition pour toutes questions relatives à ce sujet.

Cartes journalières CFF : réservation en ligne

Depuis mai 2022, vous pouvez réserver les cartes journalières CFF en ligne depuis notre site internet www.commune-gibloux.ch, par téléphone (026 552 59 03) ou au guichet de l'administration communale.



Réservation en ligne :

- Cliquer sur la date à laquelle vous souhaitez réserver vos cartes CFF.
- Indiquer le nombre de cartes désirées.
- Renseigner les champs demandés dans le formulaire en ligne et cliquer sur « Réserver ».
- Confirmer que ce n'est pas un robot (captcha).
- Attendre que vous ayez reçu un courriel de confirmation – celui-ci est envoyé dans la minute qui suit.
- Se rendre au guichet de l'administration communale pour retirer et payer les cartes CFF.

Conditions :

- Il n'y a ni échange, ni reprise, ni remboursement de cartes.
- La carte doit être retirée au guichet de l'administration communale dans les 3 jours ouvrables dès la réservation.
- Toute carte commandée et non retirée dans les délais sera facturée.

Paieement :

- Le prix d'une carte journalière est de CHF 40.00.
- Le paiement se fait au comptant, par carte de débit ou crédit lors du retrait de la carte.

Modifications de la Loi sur le Contrôle de l'habitant entrées en vigueur au 1er janvier 2022 – Obligation d'annonce de tiers – Rappel

Modifications entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2022

La Loi sur le contrôle de l'habitant du 23 mai 1986 a subi des modifications qui sont entrées en vigueur au 1er janvier 2022. Les modifications concernent, entre autres, l'obligation d'annonce de tiers (bailleurs, gérants d'immeubles ou logeurs), à savoir :

Art. 6a Déclaration d'arrivée – Obligation d'annonce de tiers

¹Toute personne telle que bailleur, gérant d'immeubles ou logeur, qui loge un tiers contre rémunération pour une durée de plus de trois mois, est tenue d'annoncer l'arrivée de ce tiers dans les quatorze jours.

Art. 6b Déclaration d'arrivée – Modalités

¹Les tiers soumis à l'obligation d'annonce selon l'article 6a peuvent le faire par correspondance ou par voie électronique, auprès du préposé au contrôle des habitants.

²Les informations transmises par les personnes soumises à l'obligation d'annonce au sens de l'article 6a sont les suivantes: nom, prénom, date de naissance, sexe, adresse de domicile, commune de domicile, date de déménagement et, pour autant que possible, identificateur du bâtiment (EGID) et identificateur de logement (EWID).

³ ...

Art. 8 Déclaration d'arrivée – Production et dépôt des documents

¹ Toute personne astreinte à l'obligation d'annoncer au sens des articles 6 et 6a communique, de façon conforme à la vérité, les données nécessaires à la tenue des registres des habitants.

...

Art. 10 Changement de situation

¹Tout changement des données relatives à l'identité et à l'adresse d'une personne établie ou en séjour (art. 6 let. a et e à g LHR et art. 4 al. 2 let. a de la présente loi) doit être communiqué dans les trente jours par toute personne astreinte à l'obligation d'annonce au sens des articles 6 et 6a.

² ...

Art. 11 Déclaration de départ

¹La personne qui quitte la commune doit annoncer son départ au préposé sans délai et indiquer sa destination.

²Cette obligation incombe également à toute personne désignée à l'article 6a, à l'exception toutefois de l'obligation d'indiquer la destination de la personne qui quitte le logement.

Loi sur le Contrôle de l'habitant à parcourir ici : https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/114.21.1

Nous remercions d'ores et déjà les personnes concernées par ces articles de loi d'annoncer les mutations au Contrôle de l'habitant :

- soit par courrier à l'adresse suivante : Contrôle de l'habitant, Route de Fribourg 5, Case postale 70, 1726 Farvagny-le-Grand
- soit par courriel à l'adresse : habitant@commune-gibloux.ch.

SERVICE TECHNIQUE

Plan d'aménagement local (PAL) – Séances d'information à la population

Le plan d'aménagement local harmonisé de la Commune de Gibloux sera mis à l'enquête publique à la fin mai 2023. Pour mémoire, le dossier d'harmonisation ne remet pas en question les différents plans d'aménagement approuvés par les anciennes communes. Au contraire, il s'appuie sur les objectifs et les mesures qui y sont décrits dans le but de les prolonger et de les décliner à la nouvelle échelle communale.

Afin d'informer la population sur l'ampleur du travail effectué et sur la stratégie de développement envisagée, le Conseil communal organise deux séances d'information :

- **Le mardi 25 avril 2023 à la salle communale de Farvagny à 19h30**
- **Le jeudi 27 avril 2023 à la salle polyvalente d'Estavayer-le-Gibloux à 19h30**

Nous espérons vous rencontrer nombreux lors de ces soirées.

Vol de boules Noël

A la fin de l'année 2022, la Commune de Gibloux, dans le cadre de sa politique d'économie de l'énergie, a décidé de mettre en place des décorations de Noël sans lumière.

Lors du démontage de trois sapins de Noël, il a été constaté le vol d'environ 250 boules de Noël. Cette déprédation a été faite sur une hauteur de 2,50 m., sur les sapins décoratifs au centre des villages de Corpataux, Estavayer-le-Gibloux et Rossens.

La Commune déplore ces actes. Une plainte contre inconnu a été déposée.



Sauvetage des faons

Que faire en tant qu'agriculteur ?	
	<p>Afin de réduire au maximum le nombre de faons tués lors des fauchages de mai à juin, observer les règles suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none">❖ 1 à 2 jours avant le fauchage, contacter les chasseurs de votre région.❖ La veille du fauchage, effaroucher les chevreuils afin d'inciter la chevrette à déplacer son ou ses petits.❖ faucher de préférence de l'intérieur vers l'extérieur pour laisser plus de chance à la faune de fuir. <p>Infos complémentaires sur le site : https://www.fr.ch/energie-agriculture-et-environnement/agriculture-et-animaux-de-rente/sauvetage-des-faons</p>
Contact pour la région : Section Diana Gibloux	
Responsable :	MENOUD Martin (responsable des groupes de terrain) ☎ 079 255 24 01
Site internet	https://chassefribourgeoise.ch/diana-gibloux/

NOËL DES AÎNÉS 2022

Arrêt sur image lors du Noël des Aîné(e)s
de décembre dernier



**Un grand merci
aux organisateurs**





**Notre reconnaissance
aux Paroisses**



**pour leur
participation financière**



Né pour lire

« Né pour lire » est un projet national qui a pour objectif de soutenir le développement de tous les enfants et de leur ouvrir l'accès au monde des histoires.



Pour atteindre cet objectif, « Né pour lire » a conçu et réalisé un coffret de livres, spécialement pour le projet, qui contient deux livres cartonnés de qualité.

La Bibliothèque régionale du Gibloux participe au projet. Ainsi, chaque famille **accueillant un nouvel enfant en 2023** peut recevoir le coffret de livres directement auprès de la bibliothèque. De plus, un moment d'accueil est réservé une fois par mois pour les tout-petits (0-4 ans) et leur famille (grand/s frère/s et grande/s sœur/s bienvenu/e/s.)

Cette animation **gratuite** a lieu le 3^{ème} mercredi du mois de 10h00 à 11h00, à Farvagny.

Vous trouverez toutes les dates des animations sous :

https://biblio-gibloux.ch/fileadmin/user_upload/Documents/biblio-gibloux/animations/ne-pour-lire/dates_NPL_2022-2023.pdf

La grande exposition

LA GRANDE EXPOSITION



Il était une fois... Contes en haïku





biblio@commune-gibloux.ch www.biblio-gibloux.ch

Visite de l'exposition du 7 au 30 mars
à la BRG Tuffière / Corpataux: 026 411 33 13

Pendant nos horaires d'ouvertures
Mardi: 15h30 à 18h30
Vendredi: 15h à 18h30

Ou sur rendez-vous avec votre classe

Visite de l'exposition du 1 au 27 avril
à la BRG Farvagny (CO): 026 411 16 20

Pendant nos horaires d'ouvertures ou sur rendez-vous :
Lundi – Mardi – Jeudi : 15h à 18h
Mercredi: 15h à 19h
Samedi : 9h à 12h

Vacances scolaires du 7.4 au 21.4:
OUVERT les mercredis et samedis sauf le samedi 8.4 fermé

Mettre les voiles

Le BiblioWeekend du Gibloux

CORPATAUX

Vendredi 24 mars 15h - 18h La Tuffière

Animations dès 4 ans

Exposition

« Il était une fois, contes en Haïku »

Service de prêt

FARVAGNY

Samedi 25 mars 9h - 12h et 14h - 17h CO Farvagny

Animations dès 4 ans

Jeux de la Ludothèque

Service de prêt

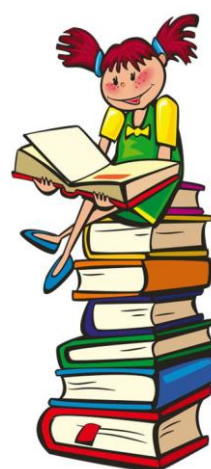
FARVAGNY

Dimanche 26 mars 10h - 13h CO Farvagny

Brunch à la Bibliothèque

Convivialité, gratuité, surprises

<https://biblio-gibloux.ch/>



BiblioWeekend

Le deuxième BiblioWeekend aura lieu du 24 au 26 mars 2023, sur le thème « Mettre les voiles ».

Pendant ce week-end de printemps, les bibliothèques de toute la Suisse se mettent en scène et accueillent le grand public pour des animations à des horaires inhabituels voire inattendus.

La Bibliothèque régionale du Gibloux participe à cet événement (voir ci-dessus).

D'autres informations sur le site :

<https://www.bibliowekend.ch/fr/>



LUDOTHÈQUE DU GIBLOUX

Soirées jeux de société adultes

La Ludothèque du Gibloux organise des soirées jeux de société de toutes sortes pour adultes (dès 16 ans) dans ses locaux, 1 à 2 fois par mois, dès 19h.

Prochaines dates 2023 :

- Mercredi 29 mars
 - Jeudi 27 avril
 - Mardi 11 avril
 - Jeudi 25 mai
 - Vendredi 12 mai
- Soirée jeux en famille dès 19h, ouvert aux enfants

Inscription obligatoire au 077 485 34 33. Places limitées à 15 personnes
Principe : CHF 5.- de participation incluant boissons et cake/biscuits.



Recherche de ludothécaires

Si l'envie d'être ludothécaire et de nous donner un coup de main vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter.

Ouverture de la ludothèque :

Mardi et vendredi 15h30 à 17h30
1^{er} samedi du mois de 9h à 11h

www.ludo-gibloux.ch avec d'autres infos
comme la liste de tous nos jeux.

Route de la Pépinière 20
1696 Vuisternens-en-Ogoz

ludothequегibloux@gmail.com

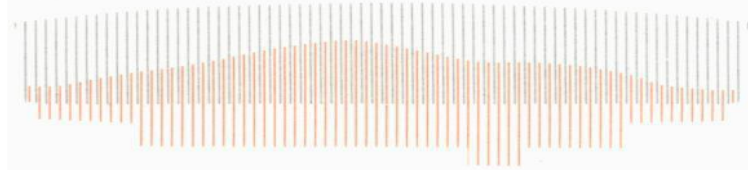
LA MAISON DES PETITS

The advertisement is a blue rectangular box with a decorative border of small white and black patterns. At the top center is the logo for 'La Maison des Petits' which includes a red apple and a pencil, with the text 'La Maison des Petits' and 'ÉCOLE MATERNELLE' below it. Below the logo, the text 'à Villarod' is written in a large, black, serif font. Underneath that, the text 'Les inscriptions pour l'année scolaire 2023/2024 sont ouvertes' is written in a bold, purple, sans-serif font. Below this, 'Une école pour grandir...' is written in a bold, blue, sans-serif font. The main body of text reads: 'L'école maternelle permet le développement de votre enfant grâce à des activités manuelles, musicales, rythmiques, motrices, etc...'. At the bottom, it says: 'N'hésitez pas à vous renseigner sur notre site internet www.maisondespetits.com, par mail info@maisondespetits.com ou par téléphone au [079/449.25.67](tel:0794492567)'.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

HOME MÉDICALISÉ DU GIBLOUX

Foyer de Jour



Présentation du Foyer de jour du Home du Gibloux

La mission du Foyer de jour est de favoriser le maintien à domicile et de soutenir les proches aidants, tout en maintenant les capacités des hôtes.

Le Foyer de jour est un lieu de vie sociale animé. Il favorise les activités en tous genres, les rencontres et les échanges. C'est également un relais pour soutenir les proches aidants.

Le rythme de fréquentation

Le rythme de présence est modulable selon les besoins de chacun-e. L'accompagnement est personnalisé tout en collaborant avec les proches et le réseau.

Une fréquentation régulière contribue à maintenir l'autonomie déjà existante et favorise ainsi la possibilité de rester chez soi, tout en profitant d'une vie sociale animée et plus active.

Les activités du Foyer de jour

L'accompagnement est adapté avec le respect de l'autonomie en lien avec la philosophie montessorienne.

- Activités motrices et globales (préparation culinaires, gym, jeux...)
- Activités cognitives (jeux de mémoire, cartes,...)
- Sorties culturelles et récréatives
- Repas en commun
- Et bien d'autres activités...

Les informations complémentaires

Mme Stéphanie Lässer, responsable du Foyer de jour, est à votre disposition pour de plus amples informations au 026 411 81 59 ou par e-mail : foyerdejour@homedugibloux.ch



Gibloux Solidaire vous informe de ses activités pour l'année en cours

**Atelier floral les 22.03.2023, 15.06.2023
21.09.2023, 23.11.2023**

Reprise des randonnées le 03.04.2023

Reprise des balades le 03.05.2023

Jeux de cartes les 2^{ème} et 3^{ème} jeudi de chaque mois

Diner convivial le 1^{er} jeudi de chaque mois

Les «transports» seront fermés

**du 28.07.2023 au 15.08.2023
ainsi que du 23.12.2023 au 07.01.2024**

Vous pouvez aussi consulter notre site internet : www.giblouxsolidaire.ch

CROIX-ROUGE FRIBOURGEOISE

Cours de baby-sitting

La Croix-Rouge fribourgeoise organise des cours de baby-sitting à l'intention des jeunes dès 13 ans. Le cours, d'une durée de 10 heures, coûte CHF 150.-. Sur présentation de l'attestation de cours, la Commune de Gibloux rembourse le 50 % du prix du cours, soit CHF 75.-.



Croix-Rouge fribourgeoise
Service santé
Rue G.-Techtermann 2
1700 Fribourg

Tél 026/347 39 58
www.croix-rouge-fr.ch



Participer à la vie culturelle, sportive et de loisir malgré un petit budget

Vous voulez profiter de la vie culturelle à petit prix ? La CarteCulture de Caritas Fribourg est faite pour vous !

Qu'est-ce que la CarteCulture et qui peut en bénéficier ?

Cette carte permet aux personnes à petit budget de profiter de rabais d'au moins 30% sur des activités telles que le cinéma, la piscine, les musées, le théâtre, les concerts, les abonnements de journaux, etc. Vous pouvez obtenir la CarteCulture si vous bénéficiez d'une réduction des primes d'assurance maladie, des prestations complémentaires de l'AVS / l'AI, de l'aide sociale, d'une bourse d'études ou si vous avez une saisie de salaire de 9 mois ou plus.

Quelles sont les offres de la CarteCulture ?

La liste des partenaires et des offres est référencée sur le site www.carteculture.ch/fribourg-et-region.

Bénéficiez par exemple de :

- 50% de réduction à Equilibre-Nuithonie de Fribourg
- 35% de réduction pour l'Estivale Open Air d'Estavayer
- 50% sur les spectacles du cirque Knie
- 30% sur les abonnements à La Lanterne Magique
- gratuité des entrées à plusieurs musées du canton
- 30% sur les entrées au Papiliorama de Chiètres
- 40% sur les entrées au théâtre La Malice de Bulle
- l'accès aux Epiceries Caritas, etc

Comment fonctionne la CarteCulture et combien coûte-t-elle ?

Pour bénéficier des réductions, vous devez présenter votre carte à la caisse des partenaires de la CarteCulture lors de l'achat de votre bien ou service. La CarteCulture est gratuite et valable une année. Vous pouvez l'utiliser dans le canton de Fribourg ainsi que dans le reste de la Suisse. Pour toute information complémentaire, contactez Caritas Fribourg au 026 321 18 54.



QU'EST-CE QUE LA CarteCulture?

La CarteCulture permet aux personnes avec des petits budgets de profiter de rabais entre 30% et 70% sur les offres culturelles, sportives ou de formation, telles que cinémas, piscines, théâtres, cours de langue, concerts, abonnements de journaux, etc.

La CarteCulture est gratuite.

OUI, JE COMMANDE LA CARTECULTURE

Offre valable pour les communes ayant adhéré à la CarteCulture.

Nom _____
Prénom _____
Adresse _____

Date de naissance _____
Téléphone _____
E-mail _____

Je souhaite recevoir la newsletter par courriel

Documents à joindre:

1. Photo-passeport (*veuillez inscrire votre nom et prénom au verso de la photo*)
2. Décision d'octroi d'une réduction de primes d'assurance maladie
ou décision d'octroi d'une bourse ou dernier avis de taxation et attestation de baisse de revenu ou attestation de baisse de salaire.

Date: _____ Signature: _____

Veuillez envoyer le formulaire à l'adresse suivante:
Caritas Fribourg / CarteCulture
Rue de Morat 8 – 1700 Fribourg

Inscription en ligne et information:
www.carteculture.ch/fribourg
026 321 18 54 ou info@caritas-fr.ch

PLAN DE SOUTIEN JEUNESSE FRIBOURG

Soutien aux projets de jeunes

À la suite du « Plan de soutien jeunesse Fribourg », une mesure pour soutenir les projets de jeunes est mise en œuvre. Cette mesure vise à soutenir et valoriser des projets portés par les jeunes du canton de Fribourg.

Grâce à ce soutien, les jeunes ont la possibilité de participer à la société et ainsi de se sentir impliqués et valorisés par la réalisation d'un projet qui leur correspond, le tout permettant de renforcer leur confiance en eux, le sentiment d'appartenance et d'empowerment.

En vue de souligner la pertinence et l'importance de la participation effective des enfants et des jeunes dans l'ensemble du processus de projet (de la conception du projet à sa mise en œuvre en passant par son organisation), les enfants et les jeunes âgés entre 12 et 25 ans ont la possibilité de déposer eux-mêmes un projet, durant toute l'année.

Depuis sa mise en place, cette mesure a déjà permis de soutenir 7 projets. Parmi eux, le projet « Kleider Tausch », combinant braderie, espace de rencontre et ateliers sur le développement durable et les vêtements a vu le jour à Morat. Un club de powerlifting et une salle a ouvert à Bulle, un livre de cuisine participatif est en cours d'élaboration à Wunnwill-Flamatt. Un local de rencontre et de musique est en cours de mise en place à Morat et l'offre de mini-camps de vacances de La Décampée s'est élargie aux jeunes de 12-16 ans. Il y a encore beaucoup de projets à venir peut-être bientôt le vôtre.



PLAN DE SOUTIEN JEUNESSE FRIBOURG

Soutien aux projets de jeunes

Tu as entre 12 et 25 ans et tu as un projet qui te tient à cœur ? L'État de Fribourg est là pour t'aider à le concrétiser.

Soumets ton projet ici : fr.ch/jeunesse

... Et l'aventure peut commencer !



Scanne-moi !

Adresses et horaires des services

Administration communale
Route de Fribourg 5
Case postale 70
1726 Farvagny

Service/Secteur

Secrétariat général T 026 552 59 02
administration@commune-gibloux.ch

Contrôle de l'habitant T 026 552 59 03
habitant@commune-gibloux.ch

Administration scolaire et extrascolaire T 026 552 59 04
admin.scolaire@commune-gibloux.ch

Service des finances T 026 552 59 05
finances@commune-gibloux.ch

Service technique T 026 552 59 06
technique@commune-gibloux.ch

Police des constructions T 026 552 59 07
constructions@commune-gibloux.ch

Permanence technique 079 545 96 99

Service des forêts

Route de la Pépinière 20 T 026 552 59 08
1696 Vuisternens-en-Ogoz M 079 413 55 40
forets@commune-gibloux.ch

Service social du Gibloux

Route du Jordil 10 T 026 552 59 60
1728 Rossens
service.social@commune-gibloux.ch

Service officiel des curatelles du Gibloux

Route du Jordil 10 T 026 552 59 63
1728 Rossens
Adresse postale:
Case postale 62, 1726 Farvagny
service.curatelles@commune-gibloux.ch

Horaires d'ouverture

Lundi	8h30-11h30	15h00-19h00
Mardi	fermé	14h00-17h00
Mercredi	8h30-11h30	14h00-17h00
Jeudi	8h30-11h30	14h00-17h00
Vendredi	8h30-11h30	14h00-16h00

Veille de fête jusqu'à 16h00

Horaires d'ouverture

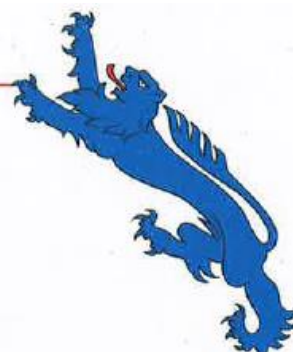
Lundi	8h30-11h30	14h00-16h30
Mardi	fermé	14h00-16h30
Mercredi	8h30-11h30	fermé
Jeudi	8h30-11h30	14h00-16h30
Vendredi	fermé	fermé

Horaires d'ouverture

Lundi	8h30-11h30	14h00-16h30
Mardi	fermé	14h00-16h30
Mercredi	8h30-11h30	fermé
Jeudi	8h30-11h30	14h00-16h30
Vendredi	fermé	fermé

**Permanence téléphonique tous les matins
de 8h15 à 11h30**

Impression: Canisius SA, Fribourg
Imprimé sur du papier 100% recyclé



printed in
switzerland